



Directives des Nations Unies sur la parité des sexes dans les programmes de lutte contre les mines



3ème édition, 2019

Une équipe de démineurs se rend sur un chantier en Colombie. Crédit photo : UNMAS/Juan Areondo



TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	1
Remerciements	3
Introduction	3
Comment utiliser ces lignes directrices	3
1. CONCEPTION DU PROJET	5
1.1. Comprendre le contexte	5
1.1.1. Analyse du genre et de la diversité	5
1.1.2. Les données ventilées par sexe et par âge	11
1.2. Adaptation de l'approche	13
2. MISE EN ŒUVRE	15
2.1. Personnel et recrutement	15
2.1.1. Recommandations : recrutement	16
2.1.2. Recommandations : composition des équipes et équipes mixtes	18
2.1.3. Recommandations : codes de conduite, politiques internes et pratiques	20
2.1.4. Recommandations : installations et milieu de travail	24
2.1.5. Exemples de bonnes pratiques	24
2.2. Interaction avec les communautés touchées et les bénéficiaires	27
2.2.1. Recommandations	30
2.2.2. Exemples de bonnes pratiques	32
2.3. Dépollution, remise à disposition des terres et transfert de responsabilités	35
2.3.1. Recommandations	38
2.3.2. Exemples de bonnes pratiques	40

2.4.	Éducation aux risques des munitions explosives	41
2.4.1.	Recommandations	42
2.4.2.	Exemples de bonnes pratiques	44
2.5.	Assistance aux victimes	47
2.5.1.	Recommandations	49
2.5.2.	Exemples de bonnes pratiques	51
2.6.	Plaidoyer	54
2.6.1.	Recommandations	56
3.	SUIVI ET ÉVALUATION	59
3.1.	Collecte de données	59
3.2.	Conception des enquêtes	59
3.3.	Analyse et utilisation des données	61
3.4.	Méthodes d'évaluation de projet	61
 ANNEXES		
1.	Le genre dans le droit humanitaire international et le droit international relatif aux droits de l'homme	64
2.	Définitions clés.....	65
3.	Bibliographie.....	67

Dans le monde, filles, garçons, femmes et hommes vivent dans la crainte de la menace des mines terrestres, des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés. Malgré les progrès réalisés au cours des deux dernières décennies, ces armes continuent de faire une victime presque toutes les heures¹. Et bien qu'elles puissent frapper sans discrimination, leurs menaces et impacts spécifiques varient selon le sexe, l'âge et d'autres aspects de la diversité. Il est donc essentiel que les acteurs de la lutte antimines soient équipés pour appliquer une perspective de genre dans le cadre d'une approche complète et inclusive de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des programmes afin d'assurer la protection de toutes et tous et de veiller à ce que « personne ne soit laissé de côté ».

Je suis donc heureux de présenter, au nom du Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines, ces nouvelles lignes directrices des Nations Unies sur l'égalité des sexes dans les programmes de lutte antimines. J'espère qu'elles constitueront une ressource qui orientera l'application des acteurs de la lutte antimines d'une approche de plus en plus sensible au genre à leurs programmes, opérations, projets et activités à l'échelle mondiale. Ces lignes directrices constituent une mise à jour des dernières Lignes directrices des Nations Unies sur l'égalité des sexes pour les programmes de lutte antimines publiées en 2010. Plus précisément, ces lignes directrices reflètent le large éventail des risques posés par la présence d'engins explosifs, intègrent les dernières meilleures pratiques et leçons apprises et sont conçues de manière à être plus faciles à comprendre, en étant structurées selon la manière dont les projets sont réellement planifiés et mis en œuvre, avec des listes de contrôle à la fin de chaque chapitre pour faciliter la consultation.

Au nom du Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines, je voudrais remercier le Service de la lutte antimines de l'ONU et toutes les parties prenantes qui ont contribué à la mise à jour des Lignes directrices des Nations Unies sur l'égalité des sexes pour les programmes de lutte antimines. Le processus d'examen, de rédaction et de mise à jour de ces lignes directrices reflète la participation active et les contributions des représentants des États touchés, des pays donateurs, des Nations Unies et de la société civile.

Les présentes Lignes directrices des Nations Unies contribueront à la mise en œuvre efficace de la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2019-2023 et à son impact positif à une plus grande échelle. L'un des cinq résultats stratégiques préconise l'intégration des besoins spécifiques des femmes, des filles, des hommes et des garçons de divers groupes, tout en facilitant leur autonomisation et leur inclusion, de manière transversale, dans tous les aspects des programmes de lutte antimines. Je suis convaincu que ces lignes directrices fournissent des orientations pertinentes et pratiques non seulement aux Nations Unies pour la mise en œuvre de sa Stratégie, mais aussi à l'ensemble du secteur, à mesure que nous œuvrons ensemble pour vivre dans un monde où les communautés sont à l'abri de ces menaces mortelles.

¹ <http://www.the-monitor.org/en-gb/reports/2018/landmine-monitor-2018/casualties.aspx>



Test de matériel d'éducation aux risques dans un camp de personnes déplacées après l'explosion d'un site d'armes à Brazzaville, en République du Congo, 2012.
Crédit photo : UNICEF/Laurence

REMERCIEMENTS

Cet examen des Lignes directrices des Nations Unies sur l'égalité des sexes pour les programmes de lutte antimines publiées en 2010 a été initié par le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines (IACG-MA). L'IACG-MA est reconnaissant à plus de 40 parties prenantes de la lutte antimines, y compris les États touchés, les pays donateurs, les organismes et secteurs des Nations Unies, ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et nationales et les organisations de la société civile, de leur importante contribution. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies (UNMAS) a dirigé et coordonné ce projet avec l'assistance technique du Programme pour l'égalité des sexes dans la lutte antimines, qui a mené des consultations exhaustives et rédigé le texte de ces lignes directrices. Et cette mise à jour a été rendue possible grâce au soutien généreux apporté par l'Australie.

Introduction

L'Assemblée générale des Nations Unies amène toutes les structures du système des Nations Unies à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre de leurs mandats et à veiller à ce que les engagements sur le papier se traduisent par des progrès sur le terrain. En réponse à cet appel et afin de faciliter l'intégration sexospécifique, de renforcer la qualité des interventions de lutte antimines et de promouvoir l'égalité entre les sexes, ces lignes directrices ont été élaborées pour la première fois en 2005, et mises à jour ensuite en 2010, avant la publication de cette révision en 2019. Au cours de cette période, le secteur de la lutte antimines a réalisé des progrès vers l'intégration de la dimension sexospécifique dans plusieurs domaines, notamment la sensibilisation aux risques, l'assistance aux victimes et la liaison communautaire. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour garantir que les programmes de lutte antimines favorisent l'égalité des sexes et qu'ils permettent de réaliser leur potentiel de promouvoir un progrès transformateur dans plusieurs pays touchés.

Ces lignes directrices visent à fournir des mesures concrètes pour intégrer les questions de genre et promouvoir l'égalité des sexes dans les programmes de lutte antimines, et ce, sur la base des expériences acquises dans ce secteur. Elles sont destinées à l'usage du personnel de terrain de lutte antimines à l'ONU et de toutes les autres parties prenantes intéressées par la promotion de l'intégration sexospécifique dans le secteur, y compris les ONG et les opérateurs privés, les organisations de défense, les autorités nationales, les bailleurs de fonds et leurs homologues aux échelles nationale, internationale et des Nations Unies.

Comment utiliser ces lignes directrices

Ces lignes directrices sont structurées de manière à refléter une approche de cycle de gestion de projet dans la lutte antimines et à expliquer comment intégrer l'égalité des sexes tout au long du processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie de lutte antimines, à partir de la conception de projet (chapitre 1) en passant par la mise en œuvre (chapitre 2), jusqu'à

la phase du suivi et de l'évaluation (chapitre 3). Chaque section fournit une liste de contrôle pour faciliter la mise en œuvre pratique des lignes directrices à chaque étape du cycle de gestion de projet. La section sur la mise en œuvre traite à la fois de considérations générales et de considérations spécifiques aux activités. Les considérations générales s'appliquent à tous les programmes et sont mentionnées, le cas échéant, dans tout le texte des lignes directrices. Elles comprennent les considérations relatives à l'emploi, le déploiement d'équipes mixtes et l'interaction efficace avec les communautés bénéficiaires. Ci-après des recommandations qui portent sur les activités liées au pilier de la lutte antimines et à la gestion des armes et des munitions.

Chapitre 1 :

CONCEPTION DU PROJET

Analyser le contexte, identifier les besoins, les capacités et les priorités, et planifier l'intervention.

- ▶ Identification
- ▶ Formulation

Chapitre 3 :

ÉVALUATION

Mesurer l'impact des activités et de l'intégration des questions de genre

- ▶ Collecte de données
- ▶ Conception des enquêtes
- ▶ Analyse et utilisation des données
- ▶ Méthodes d'évaluation des projets

Chapitre 2 :

MISE EN ŒUVRE

Adapter les activités et les approches pour répondre aux différents besoins, capacités et priorités des femmes, des filles, des garçons et des hommes.

GÉNÉRALITÉS

- ▶ Personnel et recrutement
- ▶ Interaction avec les communautés touchées et les bénéficiaires

ACTIVITÉS

- ▶ Remise à disposition et restitution des terres
- ▶ Sensibilisation aux dangers des mines et des REG
- ▶ Assistance aux victimes
- ▶ Gestion des armes et des munitions
- ▶ Plaidoyer

1. CONCEPTION DU PROJET

1.1 COMPRENDRE LE CONTEXTE

La première étape de la conception de programmes ou de projets de lutte antimines sensibles au genre et adaptés aux besoins des deux sexes consiste à comprendre les normes de genre existantes dans ce contexte et leur incidence sur des facteurs tels que l'accès, le comportement, les risques et l'impact chez différents groupes d'âge et par sexe.

1.1.1. Analyse du genre et de la diversité

L'analyse de genre et de diversité est un outil qui permet de mieux comprendre les normes locales liées au genre et qui peut servir de base à l'élaboration d'un programme de lutte antimines inclusif et efficace. Le tableau ci-dessous fournit un guide pour l'élaboration d'une analyse de genre et de diversité :

DOMAINE	QUESTIONS RELATIVES À L'ANALYSE DE GENRE ET DE DIVERSITÉ
DIMENSIONS PERTINENTES À LA DIVERSITÉ	<ul style="list-style-type: none">❗ Autres que le sexe et l'âge, quelles sont les dimensions pertinentes à la diversité qui doivent être prises en compte dans une communauté spécifique ? Par exemple :<ul style="list-style-type: none">▶ Groupe ethnique/Tribu/Clan▶ Religion▶ Langue▶ Handicaps▶ Niveau d'éducation▶ Position dans le conflit (pro-gouvernement, par exemple)▶ Statut social▶ Richesse et activité économique▶ Statut/Statut juridique des réfugiés et personnes déplacées▶ Droits des LGBTI

DONNÉES SUR LES ACCIDENTS

- ❓ Que nous disent ces données ventilées par âge, sexe et autres dimensions de diversité, sur le groupe touché le plus par les accidents dus aux mines, aux REG et aux EEI ? Quelles sont les activités communes menées par les femmes, les filles, les garçons et les hommes de différents groupes, au moment de l'accident ?

RÉPARTITION DES TÂCHES

- ❓ Quels sont les rôles et responsabilités qui sont généralement attribués aux groupes des deux sexes et aux différents groupes d'âge et de diversité dans la communauté ?
- ❓ Comment ces rôles affectent-ils les schémas de mobilité de certains groupes ?
- ❓ Existe-t-il des différences selon :
 - ▶ Les milieux (rural ou urbain)
 - ▶ L'âge
 - ▶ Les moyens de subsistance
 - ▶ La saisonnalité
 - ▶ Les facteurs de richesse
 - ▶ Le travail rémunéré ou non rémunéré
 - ▶ Le statut social et juridique
- ❓ En fonction de la division du travail, quels sont les meilleurs forums qui peuvent permettre aux équipes de communiquer avec les différents groupes d'âge des deux sexes ?
- ❓ Quel est le meilleur moment de la journée pour mener des activités impliquant des femmes, des filles, des garçons ou des hommes dans la communauté touchée ?

CAPACITÉ DE PRISE DE DÉCIS- SION

- ❓ Qui prend les décisions dans la communauté et comment ?
- ❓ Qui sont les dirigeants représentatifs et qui représentent-ils réellement ? Y a-t-il des représentant(e)s des femmes et des jeunes ?

PARTICIPATION

- ❓ Les femmes peuvent-elles participer activement à une réunion de collecte de données en présence des hommes ?
- ❓ Les hommes peuvent-ils participer activement à une réunion de collecte de données en présence des femmes ?
- ❓ Les jeunes peuvent-ils participer activement à une réunion de collecte de données en présence de personnes adultes plus âgées ? Plus précisément, existe-t-il des obstacles entravant la participation des adolescentes ?
- ❓ Les personnes appartenant à différents groupes ethniques/religieux peuvent-elles participer activement à des réunions de collecte de données en présence d'une majorité du groupe ethnique/religieux dominant ?

- ❓ Existe-t-il des obstacles à la participation des personnes atteints d'un handicap dans la communauté ?
- ❓ Si nécessaire, est-il possible d'organiser des consultations distinctes pour les femmes, les jeunes et autres groupes de diversité ?

MOBILITÉ ET ACCÈS AUX SERVICES

- ❓ Des services adéquats sont-ils également accessibles aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons ? (Il peut s'agir, entre autres, de services de santé, de services financiers et de services juridiques) Sinon, quels sont les obstacles ?
- ❓ Quelles sont les politiques, les programmes ou les stratégies qui favorisent l'accès des femmes et des enfants aux services, aux services et aux espaces publics ? Quelles sont les organisations qui en sont responsables ?
- ❓ Est-il possible pour tous les groupes de se déplacer librement dans toute la zone d'opérations ? Sinon, quels sont les obstacles ?

CANAUX DE COMMUNICATION DIRECTS

- ❓ Un homme qui n'est pas de la famille peut-il parler ouvertement avec les femmes dans la communauté ?
- ❓ Une femme qui n'appartient pas à la famille peut-elle parler ouvertement avec les hommes de la communauté ?
- ❓ Une personne d'un certain groupe ethnique/tribal peut-elle parler ouvertement avec des personnes d'autres groupes ethniques/tribaux ?
- ❓ Existe-t-il des dynamiques liées à l'âge qui peuvent peser sur la possibilité qu'une personne puisse s'exprimer librement en parlant à quelqu'un d'une tranche d'âge différente ?

CANAUX DE COMMUNICATION INDIRECTS

- ❓ Quels sont les canaux de communication indirects les plus appropriés pour les différents groupes d'âge et de diversité des deux sexes ? (La radio ou les réseaux sociaux, par exemple)
- ❓ Existe-t-il des différences entre les milieux ruraux et urbains ?
- ❓ Quel est le meilleur canal de communication indirect pour les filles, les garçons, les femmes et les hommes sans éducation scolaire ?

NIVEAUX D'ALPHABÉTISATION

- ❓ Quels sont les niveaux d'alphabétisation des filles, garçons, femmes et hommes de différents âges et groupes de diversité ?

LANGUES PARLÉES

- ❓ Quelles sont les langues les plus couramment parlées dans la communauté ?
- ❓ En termes de langues parlées, existe-t-il des obstacles à la communication avec les différents groupes (hommes/femmes, différents groupes ethniques) ?
- ❓ Existe-t-il des différences entre les hommes et les femmes ou les groupes de diversité ? Les équipes peuvent-elles communiquer dans la langue officielle ou ont-elles besoin de communiquer dans plus d'une langue locale pour toucher tous les groupes ?

COMPOR- TEMENTS À RISQUE

- ❓ Quels sont les comportements à risque qui se présentent dans le contexte en fonction des activités menées au moment de l'accident ?
- ❓ Quelles sont les personnes/groupes dont le comportement est caractérisé par la prise de risque dans la communauté ?
- ❓ Quelles sont les raisons pour lesquelles elles prennent des risques ?

BLOCAGES CAUSÉS PAR LA CONTAMINATION

- ❓ Comment les blocages (manque d'accès à l'eau, aux terres agricoles, etc.) causés par les mines, les REG et les EEI affectent-ils les moyens de subsistance et les activités quotidiennes des différents groupes d'âge et des deux sexes ? Considérez également l'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux ressources naturelles.

DROITS FON- CIERS ET PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

- ❓ Quel est le système de droits fonciers en vigueur dans la zone d'opérations, sur le plan officiel et en pratique ?
- ❓ Quels sont les processus appliqués pour prouver la propriété foncière et existe-t-il des obstacles entravant l'accès des femmes et des groupes de diversité à cette information et cette preuve/certification ?
- ❓ Quels sont les propriétaires fonciers typiques dans la zone d'opérations ?
- ❓ Quels sont les principaux utilisateurs des terres dans la zone d'opérations ?
- ❓ Quelle a été l'utilisation passée de la terre ? Qui l'a utilisée ?
- ❓ Quelle est l'utilisation future prévue une fois qu'elle sera remise à disposition ?
- ❓ En matière d'utilisation des terres après déminage, les priorités des femmes, filles, garçons et hommes sont-elles clairement définies ?
- ❓ Existe-t-il des groupes dans la communauté qui pourraient être particulièrement vulnérables à l'accaparement des terres ?

Responsable adjoint des opérations de l'UNMAS,
Noor Al Naser, au travail en Irak.

Crédit photo : UNMAS



❓ Quels sont les droits de succession au sein d'une famille en cas de mariage, de divorce, d'abandon, sur les plans traditionnel et légal ?

OBSTACLES À L'EMPLOI

❓ Quels sont les obstacles explicites et implicites à l'emploi des femmes et des hommes dans certains postes/rôles ?

❓ Quels sont les obstacles à l'emploi des personnes appartenant à des ethnies spécifiques ?

❓ Quels sont les obstacles à l'emploi des personnes handicapées ?

Les données nécessaires à une analyse de genre et de diversité peuvent être recueillies directement auprès des communautés touchées ou à partir des données existantes de la zone d'opérations. Ci-dessous les outils et sources de données qui peuvent être utilisés :

- ▶ Collecte de données primaires (entretiens individuels, entretiens au sein des foyers, groupes de discussion, cartographie communautaire, et transects)
- ▶ Base de données de la lutte antimines (par ex., base de données du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines (SGILAM), en particulier les données sur les accidents et les victimes)
- ▶ Système de surveillance des accidents
- ▶ Tableau des activités quotidiennes (exposant les activités quotidiennes typiques au fil du temps pour les femmes, les filles, les garçons et les hommes)
- ▶ Calendrier saisonnier
- ▶ Analyse des parties prenantes
- ▶ Données secondaires tirées d'enquêtes antérieures sur la lutte antimines, notamment :
 - > Les enquêtes sur l'impact de la contamination
 - > Les enquêtes non techniques
 - > Les enquêtes SMHC (savoir, mentalités, habitudes et croyances)
- ▶ Les données provenant des ministères concernés
- ▶ Rapports de l'ONU ou des ONG sur le contexte.

Bien qu'il soit préférable de la mener au début d'un projet de lutte antimines, une analyse de genre et de diversité peut être effectuée à tout moment afin de mieux comprendre le contexte et d'améliorer les opérations.

1.1.2. Les données ventilées par sexe et par âge

Les données ventilées par sexe et par âge sont une collecte de données réparties par sexe et par âge. Pour ce faire, toutes les données numériques relatives aux personnes doivent être réparties en catégories pour préciser si la personne est une femme, fille, garçon ou homme. Ces données peuvent être obtenues dans le cadre d'enquêtes où le sexe et l'âge de la personne sont enregistrés. Conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, toute personne âgée de moins de 18 ans doit être classée parmi les enfants, quel que soit l'âge de la majorité dans le pays concerné. Veuillez consulter l'exemple ci-dessous :

Données non-ventilées	
Bénéficiaires	
1,000	

Données ventilées par sexe	
Personnes de sexe féminin	Personnes de sexe masculin
520	480

Données ventilées par âge	
Adultes	Enfants (< 18 ans)
600	400

Données ventilées par sexe et par âge*			
Femmes	Filles	Garçons	Hommes
310	210	190	290

Conclusions : les garçons sont le groupe le plus à risque. Les hommes présentent un risque plus élevé que les femmes. Les enfants présentent un risque plus élevé que les adultes.

Mesures : étudier les causes des tendances en matière d'accidents et élaborer des approches ciblées.

* Les données ventilées par sexe et par âge peuvent inclure plus de détails sur l'âge le cas échéant (par ex. 0-5, 6-12, 13-17, 18-59, 60 ans et plus)

La ventilation des données par sexe et par âge devrait s'appliquer à tous les cas où une organisation de lutte antimines recueille des données sur les personnes, y compris :

- ▶ Les données sur les accidents
- ▶ Les données sur les bénéficiaires pour :
 - > Activités de remise à disposition des terres
 - > Activités NEDEX/NEDEEI
 - > Activités d'assistance aux victimes
 - > Activités d'éducation aux risques
- ▶ Les personnes interrogées dans le cadre des :
 - > Enquêtes socio-économiques
 - > Enquêtes sur le savoir, mentalités, habitudes et croyances
 - > Enquêtes non techniques
 - > Enquêtes sur l'impact de la contamination
- ▶ Données sur les participants engagés dans le cadre d'activités de liaison avec les communautés et de transfert de responsabilités.

Les données ventilées par sexe et par âge peuvent être utilisées a) pour mieux comprendre les besoins des personnes touchées et b) pour déterminer dans quelle mesure les interventions de lutte antimines sont menées à bien. Les données ventilées par sexe et par âge sur les accidents peuvent également être comparées à d'autres variables, comme la période de l'année, le type d'engin, la région ou l'activité au moment de l'accident, et ce, afin de mieux appréhender la dynamique qui sous-tend les accidents et les différentes façons dont elle affecte les femmes, les filles, les garçons et les hommes. Ces données devraient éclairer les systèmes de hiérarchisation des tâches de dépollution et l'éducation aux risques des munitions explosives.

Les données ventilées par sexe et par âge doivent également être utilisées pour mesurer l'engagement à l'éducation aux risques ou l'assistance aux survivants, et identifier ceux/celles qui bénéficient de la dépollution et participent aux activités de remise à disposition des terres. En particulier, la ventilation des données relatives à l'impact socio-économique peut fournir des informations sur l'impact différentiel de la dépollution et de la remise à disposition des terres sur les femmes, les filles, les garçons et les hommes.

1.2. ADAPTATION DE L'APPROCHE

Une fois les données initiales collectées, elles devraient être analysées et intégrées dans la conception du projet afin d'assurer une action antimines efficace et inclusive. Les implications pratiques des normes locales liées au genre pour le projet doivent être prises en compte dans tous les aspects de la conception du projet :

Objectifs - envisager d'élaborer des objectifs sexospécifiques dès le début du projet. Cela permet de préciser les attentes et de fixer un objectif final sur lequel on peut axer l'intégration sexospécifique et/ou les activités ciblées. Il faudrait également élaborer des indicateurs sensibles au genre et des indicateurs mesurant les activités ciblées. Voir la section 3.3 pour obtenir des directives sur l'élaboration d'indicateurs.

Ciblage - il peut être nécessaire de cibler certains groupes ou secteurs. Si, par exemple, il y a une forte proportion de victimes parmi les hommes d'une région particulière pendant la saison des pluies, cela devrait affecter la prestation des services de lutte antimines. Cela ne signifie pas que les interventions doivent se concentrer exclusivement sur les groupes à haut risque. Les services de lutte antimines doivent être accessibles à toutes les personnes touchées et potentiellement à risque. Cibler les femmes, les filles, les garçons et les hommes dans leur ensemble contribue à créer un environnement favorable au changement de comportement.

Sécurité - les risques sexospécifiques doivent être pris en compte dans toute analyse de la sécurité et des risques. Les femmes et les hommes sont souvent confrontés à des risques différents en matière de sécurité, surtout si on tient compte de facteurs intersectionnels tels que l'appartenance ethnique et la religion. Les risques supplémentaires pour les personnes handicapées devraient également être envisagés.

Équipement - l'achat d'équipement doit tenir compte des besoins différents du personnel masculin et féminin. L'achat de véhicules (par ex., des motos), d'uniformes et d'équipements de protection individuelle (EPI) devrait également tenir compte du sexe, notamment la taille et le type.

Installations - les installations utilisées par l'organisation doivent être accessibles à tout le personnel et aux autres parties concernées. L'accessibilité devrait être considérée comme un critère de sélection lors du choix des bureaux et des bases sur

le terrain. De même, la nécessité d'acheter des tentes et d'autres fournitures pour les camps temporaires devrait répondre aux besoins d'une main-d'œuvre mixte (voir la section 2.3 sur le déploiement d'équipes mixtes).

Personnel - le recrutement doit être sensible au genre et adapté aux besoins des deux sexes (voir la section 2.1 sur le personnel et le recrutement) et le recrutement d'équipes mixtes ou de personnes appartenant à des groupes marginalisés spécifiques peut être recommandé pour surmonter les obstacles identifiés dans l'analyse de genre et de diversité (voir la section 2.2 sur l'interaction avec les communautés). Une formation spécifique peut s'avérer nécessaire pour les nouveaux membres du personnel. Il peut s'agir, par exemple, de cours de conduite pour les femmes ou de cours de cuisine pour les hommes (s'il s'agit d'une pénurie de compétences).

Budgétisation - certains aspects de l'intégration de la dimension sexospécifique peuvent entraîner des coûts. Il peut s'agir de coûts supplémentaires de formation ou de fonds d'urgence pour les congés de maternité et de paternité. Ces coûts devraient être pris en compte lors de l'établissement du budget initial et les organisations devraient faire preuve de transparence vis-à-vis des bailleurs de fonds quant aux coûts de l'intégration. La déclaration des activités et considérations supplémentaires liées à l'intégration sexospécifique, ainsi que les coûts encourus, dans les propositions de financement et les rapports aide à définir les attentes et à démontrer l'engagement en faveur de l'égalité des sexes.

Documentation and normes - les procédures opératoires normalisées, les manuels de personnel, les politiques et les lignes directrices doivent être sensibles au genre et adaptés aux besoins des deux sexes. Les directives fournies par les présentes lignes directrices tout au long de la section portant sur la mise en œuvre présentent des directives plus détaillées sur les meilleures pratiques dans des domaines de travail bien spécifiques.

Ne pas nuire - la conception du programme doit tenir compte des conséquences négatives imprévues potentielles et du devoir de protection envers les employés et les bénéficiaires, en particulier en ce qui concerne le harcèlement sexuel, l'exploitation et les atteintes sexuelles et d'autres formes de violence liée au genre (voir la section 2.1.3). La création de garanties et la liaison avec les mécanismes de coordination axés sur la protection et la violence liée au genre et/ou les agences spécialisées devraient faire partie du processus de conception du programme.

2.1 PERSONNEL ET RECRUTEMENT

Une main-d'œuvre inclusive et assurant une représentation équilibrée des sexes augmente l'efficacité et l'efficacé des activités de lutte antimines et profite à l'ensemble de la communauté en assurant une réponse plus cohérente aux différents besoins et priorités des femmes, filles, garçons et hommes touchés par la contamination. Une main d'œuvre assurant une représentation équilibrée des sexes soutient aussi l'égalité des droits, et les programmes comportant un nombre équilibré de femmes et d'hommes font état d'une meilleure ambiance d'équipe, d'une meilleure satisfaction professionnelle et d'une discipline améliorée.

La lutte antimines se fait dans des contextes où les responsabilités, capacités, l'accès aux ressources et contrôle de celles-ci, et les opportunités de prise de décision (y compris les droits et les responsabilités juridiques) divergent. Ces dynamiques ont une incidence sur leur accès aux opportunités d'emploi et les défis qu'ils/elles doivent relever pour obtenir et conserver un emploi. L'intégration de la dimension sexospécifique dans les pratiques et les procédures d'emploi signifie comprendre ces défis, puis mettre en œuvre des mesures visant à donner aux femmes et aux hommes de divers groupes un accès égal aux opportunités et créer un environnement de travail favorable.



Considérations liées au genre en matière de personnel et de recrutement

- ▶ Les normes et les stéréotypes liés au genre créent des préjugés. Qu'ils soient conscients ou inconscients, ces préjugés limitent souvent l'accès des femmes au marché du travail et/ou leur motivation à le rejoindre ou à obtenir un emploi perçu comme « un métier d'homme ».
- ▶ Les normes et stéréotypes sexistes créent des préjugés conscients et inconscients chez les responsables de recrutement et le personnel, ce qui risque de limiter l'accès des femmes aux procédures de recrutement.
- ▶ Traditionnellement, le déminage est une activité à prédominance masculine ; alors que l'éducation aux risques, l'assistance aux victimes et les activités de plaidoyer ont tendance à assurer une représentation équilibrée des sexes dans la main-d'œuvre.
- ▶ Les lois nationales peuvent empêcher ou entraver l'accès des femmes à certains types d'emplois dans certains pays.
- ▶ Le manque de qualifications et d'expérience professionnelle peuvent limiter l'accès des femmes aux opportunités d'emploi dans certains contextes.

- ▶ L'emploi des femmes dans les communautés touchées porte un caractère transformateur, comme il contribue à l'autonomisation économique des femmes et améliore leur participation et pouvoir de décision.
- ▶ Les survivantes et les survivants, les personnes handicapées, les groupes ethniques et religieux et d'autres populations marginalisées peuvent se heurter à des obstacles en matière d'accès au marché du travail.
- ▶ Des équipes mixtes et qui respectent la diversité facilitent l'accès aux femmes, aux enfants et aux groupes marginalisés dans les communautés, améliorant ainsi la collecte des données relatives à leurs besoins et priorités, et leur participation aux activités.
- ▶ Le manque de dispositions adéquates et visibles en matière de grossesse, de congé parental et de garde d'enfants peut décourager les candidatures féminines.
- ▶ La discrimination, la violence et le harcèlement sur le lieu de travail peuvent empêcher les femmes de postuler et peuvent entraîner de grandes lacunes dans la rétention du personnel féminin.

2.1.1. Recommandations : recrutement

L'adoption de procédures de recrutement sensibles au genre aide à prévenir la discrimination et à fournir aux femmes et aux hommes appartenant à divers groupes les mêmes chances d'emploi. Il est d'abord important de procéder à une analyse de genre et de diversité (voir la section 1.1.1) afin de comprendre les différents rôles, capacités et besoins de chaque groupe et les défis auxquels il peut être confronté pour accéder au marché du travail. Les recommandations suivantes présentent des suggestions sur les façons dont les procédures de recrutement peuvent être adaptées pour éviter les préjugés et promouvoir l'égalité des chances.

Avis de vacance de poste - les annonces doivent utiliser un langage sensible au genre et encourager explicitement les personnes appartenant à des groupes sous-représentés à postuler. Les avis de vacance de poste doivent utiliser les canaux de communication, langues, lieux et heures de transmission appropriés. Leur promotion peut également passer par des organisations de femmes locales ou par le biais d'une liaison directe avec les communautés.

Description et critères du poste - les exigences de poste ne doivent pas décourager inutilement les candidates ou empêcher leur emploi, comme une expérience militaire antérieure ou des compétences particulières qui peuvent facilement être incluses dans la formation initiale. Des dispositions telles que le congé parental et la disponibilité d'installations séparées peuvent également être énoncées dans les exigences du poste, le cas échéant, pour encourager les candidatures féminines.

Processus de sélection - les panels d'entretiens doivent comprendre au moins un homme et une femme afin de réduire les préjugés inconscients dans la sélection. Les participant(e)s doivent être évalué(e)s selon les mêmes critères, quel que soit leur sexe. Il est recommandé de former le personnel des RH sur les préjugés inconscients. Lors des évaluations, surtout les exercices sur le terrain, l'employeur doit, le cas échéant, raisonnablement tenir compte des besoins des candidats

Des enfants participent à un exercice d'éducation aux risques de l'UNMAS dans une école de Mossoul, en Irak. Crédit photo : UNMAS/Cengiz Yar



et candidates et des personnes handicapées. Dans le but de rendre le secteur plus diversifié et plus équilibré dans sa représentation des sexes, la discrimination positive en faveur des femmes et d'autres groupes sous-représentés est encouragée. Selon le Plan d'action du Secrétaire général des Nations Unies sur la participation des femmes à la consolidation de la paix, les programmes d'emploi à l'issue d'un conflit devraient s'adresser aux femmes, de façon à ce qu'aucun des deux sexes ne bénéficie de plus de 60 % des journées d'emploi par personne.

Contrats - les contrats de travail doivent garantir que les hommes et les femmes perçoivent un salaire égal pour un travail égal. Les contrats et les manuels de personnel devraient décrire l'ensemble des avantages offerts (congé parental, assurance maladie, garde d'enfants, etc.), ainsi que toute autre exigence pertinente. Un langage inclusif ou sensible au genre (par exemple, il/elle) devrait être utilisé lors de la rédaction des contrats.

Formation et évolution de carrière - les femmes et les hommes devraient avoir droit à des chances égales en matière de formation et d'évolution de carrière. Les employeurs devraient envisager de proposer des formations sur toutes les politiques et tous les sujets liés au genre tels que la communication sensible au genre (en particulier la liaison avec les communautés, la surveillance des accidents, l'éducation aux risques et les agents d'enquêtes non techniques) aux nouveaux employés. Une formation de recyclage devrait également être offerte périodiquement à tous les employés. Dans les situations où c'est rare que des femmes occupent des postes de cadres, il faudrait consentir des efforts particuliers pour donner aux femmes qualifiées la possibilité d'avancer dans leur carrière. C'est un exemple du potentiel transformateur que porte la lutte antimines lorsqu'il s'agit de récuser les restrictions posées par les normes liées au genre.

Dossiers du personnel - il est important de maintenir à jour des données ventilées par sexe et par âge sur les processus de recrutement et sur la rétention et les départs du personnel, y compris les raisons de ces départs (les entretiens de départ sont recommandées), ainsi que les données sur la participation aux formations. Pour en savoir plus sur la collecte de données, voir la section 3.1. Cela peut aider à identifier les lacunes et les tendances en matière de recrutement et de rétention du personnel.

2.1.2 Recommandations : composition des équipes et équipes mixtes

Les organisations devraient s'efforcer d'assurer une représentation équilibrée des sexes au sein de leur personnel, aux postes de direction, comme aux postes opérationnels et de soutien. Examiner les avantages et inconvénients du déploiement d'équipes entièrement féminines/entièrement masculines contre ceux du déploiement d'équipes mixtes, selon le contexte (pour plus d'informations sur le déploiement d'équipes mixtes, voir la section 2.3).

Équipes mixtes - les équipes mixtes contiennent au moins un homme et une femme. Dans certaines circonstances, il peut s'avérer nécessaire de déployer séparément des équipes entièrement féminines et d'autres entièrement masculines. Ceci devrait être déterminé en fonction des résultats de l'analyse de genre et de diversité. Toutefois, dans la mesure du possible,

il est préférable de déployer des équipes mixtes, en particulier pour les équipes ayant un rôle impliquant un contact direct avec les communautés.

Le déploiement d'équipes mixtes peut, dans certains contextes, présenter des défis pour les organisations de lutte antimines. Il en est ainsi pour les équipes mobiles telles que les équipes de liaison avec les communautés, d'ENT, d'éducation aux risques, de neutralisation et destruction des explosifs (NEDEX), et les expert(e)s de déminage/recherche ou les équipes de déminage de zone de combat (BAC) qui peuvent rester dans un emplacement fixe pendant de longues périodes.

Ces défis dépendent des normes locales liées au genre qui dictent les attitudes envers :

- ▶ Les femmes et les hommes travaillant ensemble dans un environnement mixte
- ▶ Les femmes et les hommes séjournant ensemble dans un camp ou un logement pendant la nuit
- ▶ Les femmes travaillant hors de leur communauté pendant de longues périodes
- ▶ Les femmes parcourant seules de longues distances ou voyageant dans des zones jugées dangereuses.

Ces attitudes peuvent entraîner une résistance au déploiement d'équipes mixtes ou d'équipes entièrement féminines. Des risques de sécurité supplémentaires peuvent également entraver le déploiement du personnel féminin. Il est recommandé d'effectuer une analyse de genre et de diversité et une évaluation des risques pour comprendre ces obstacles et élaborer des stratégies afin de s'y attaquer avant le déploiement.

Hébergement - lors du déploiement d'équipes mobiles utilisant un hébergement payant pendant leur voyage, il convient de noter que le personnel masculin et féminin aura besoin de chambres séparées, ce qui peut augmenter le coût du déploiement. Les organisations de lutte antimines devraient le fournir et le budgétiser à l'avance (pour plus d'informations sur la budgétisation sensible au genre, voir la section 1.2 sur la formulation dans la conception des projets).

Voyages accompagnés - dans certains contextes, il n'est pas convenable pour les femmes de parcourir de longues distances et/ou de passer la nuit seules, surtout si elles sont mariées. Plutôt que de considérer cela comme un obstacle inattaquable au déploiement des femmes, les organisations de lutte antimines peuvent, le cas échéant, budgétiser, embaucher et former des « chaperons ». Dans la plupart des cas, il s'agit des maris des employées en question ou de leurs parents proches de sexe masculin.

Sécurité - les hommes et les femmes sont souvent exposés à différents risques en matière de sécurité en période de conflit ou dans des environnements instables. Bien que les hommes soient plus susceptibles d'être ciblés par des attaques directes telles que les fusillades, les femmes sont plus susceptibles d'être la cible des violences sexuelles, du harcèlement et d'autres formes de violence liée au genre. Il faut également tenir compte de l'âge, de l'état civil et de l'orientation sexuelle, car lorsqu'ils sont ajoutés au genre, ces facteurs peuvent exacerber les menaces à la sécurité. Les organisations devraient

tenir compte du genre dans leur évaluation des risques et leur planification de la sécurité. Ils doivent également mettre en place des stratégies pour atténuer ces risques.

2.1.3. Recommandations : codes de conduite, politiques internes et pratiques

L'instauration d'un environnement de travail sûr tant pour les femmes que pour les hommes est une condition préalable à la garantie d'un travail égal et digne pour toutes et tous. La discrimination, la violence liée au genre et le harcèlement touchent à la fois les hommes et les femmes et constituent un obstacle à l'emploi des femmes en particulier. Prévenir ces comportements et y répondre est la responsabilité fondamentale de toutes les organisations.

Politiques en matière de genre et d'égalité - introduire des politiques démontrant l'engagement en faveur de la non-discrimination, de l'égalité des sexes et de la diversité dans toutes les activités (y compris l'emploi), accompagnées de mesures d'application clairement définies.

Dispositions relatives à la grossesse, la maternité et la paternité - les femmes enceintes devraient avoir la possibilité de continuer à travailler aussi longtemps qu'elles le souhaitent pendant la grossesse, suite à un avis médical, avec la possibilité de passer à des tâches plus légères si nécessaire, surtout vers le troisième trimestre. A partir de la 20^e semaine de grossesse, les employées enceintes ne doivent pas être exposées à des bruits de plus de 115 décibels, en particulier le bruit d'un impact soudain, car cela peut endommager l'audition du nourrisson dans l'utérus³. L'assurance accidents devrait également couvrir les accidents résultant des activités de lutte antimines ayant une incidence sur la grossesse. Après l'accouchement, des pauses d'allaitement rémunérées devraient être accordées conformément à la législation nationale et des structures de garde d'enfants et d'allaitement devraient être mises à disposition si nécessaire. Les femmes qui remplissent généralement des tâches opérationnelles loin de chez elles peuvent également se voir offrir des tâches de bureau et des horaires flexibles pour la période d'allaitement.

Selon l'Organisation internationale du travail, la durée du congé de maternité devrait être d'au moins 14 semaines. Un congé de paternité d'une durée minimale d'une semaine (sans compter le temps de déplacement) devrait également être offert, même lorsqu'il n'est pas accordé par la législation nationale, car dans de nombreux cas, cela améliore la participation des hommes à la garde et à l'éducation des enfants, contribuant ainsi à l'égalité des sexes.

Codes de conduite - adopter un code de conduite interne qui énonce clairement ce qui constitue un comportement acceptable et inacceptable de la part de tou(te)s les employé(e)s avec leurs collègues et partenaires.

Un bon code de conduite devrait :

- ▶ Présenter les valeurs et les principes fondamentaux de l'organisation

³ <https://www.cdc.gov/niosh/topics/repro/noise.html>

- ▶ Indiquer à qui il s'applique (par ex., à tous les employés, consultants, etc.), quand et comment
- ▶ Définir et interdire les atteintes et l'exploitation sexuelles, la violence liée au genre, le harcèlement, l'intimidation et la discrimination
- ▶ Définir ce qui est acceptable et inacceptable en matière de communication
- ▶ Décrire les relations acceptables et inacceptables en milieu de travail
- ▶ Indiquer les comportements attendus et les conséquences d'une faute
- ▶ Préciser et expliquer qu'il existe un mécanisme d'enregistrement des plaintes pour les infractions au code de conduite
- ▶ Être mis à jour et revu périodiquement.

Mécanismes de soumission de rapports et de plaintes - un mécanisme de signalement devrait être établi et le personnel devrait être formé sur son objet et son utilisation. Cela devrait couvrir les problèmes internes entre les membres du personnel ainsi qu'entre le personnel et les communautés touchées. À ce titre, les communautés doivent également être informées du comportement attendu du personnel et de la manière dont elles peuvent signaler tout problème à l'organisation. Un bon système de signalement devrait :

- ▶ Expliquer comment déposer une plainte et identifier un contact initial
- ▶ Présenter au moins deux contacts potentiels (idéalement un homme et une femme). Le contact ne doit pas être la même personne chargée d'enquêter sur une plainte ou de prendre des décisions à son sujet
- ▶ Préciser que les cas seront traités de manière strictement confidentielle
- ▶ Détailler les étapes de l'enquête sur la plainte
- ▶ Indiquer que l'activité criminelle sera signalée aux autorités compétentes
- ▶ Préciser les mesures à prendre pour éviter les représailles et fournir une assistance aux survivant(e)s.

En outre, les principes suivants devraient être suivis dans le traitement des cas de harcèlement en milieu de travail :

- ▶ **Tolérance zéro** : l'organisation doit indiquer clairement que le harcèlement ne sera pas toléré et sera traité avec sérieux.
- ▶ **Engagement des dirigeants** : la haute direction devrait démontrer son engagement à créer un milieu de travail dépourvu de harcèlement en menant l'action.
- ▶ **Confidentialité** : assurer la confidentialité de l'identité de l'harcéleur présumé, des personnes touchées et de l'informateur, à moins que la divulgation ne soit nécessaire pour des raisons de sécurité.

- ▶ **Neutralité** : toute affaire de harcèlement doit être traitée de manière impartiale par des parties neutres qui ne sont pas directement impliquées et ne présentent aucun conflit d'intérêts.
- ▶ **Protection des représailles** : l'informateur qui a signalé le harcèlement ne doit pas être « victimisé » par l'employeur en raison de sa plainte.
- ▶ **Responsabilité / obligation de rendre compte** : des documents clairs devraient être conservés à chaque étape du processus d'enquête.
- ▶ **Clarté** : une politique claire sur ce qui constitue un comportement personnel répréhensible en milieu de travail.
- ▶ **Signalement** : une procédure permettant de déposer plainte officielle et obligeant l'organisation à enquêter doit être en place.
- ▶ **Soutien psychologique** : des conseils devraient être offerts dans tous les cas, car le harcèlement ou les abus peuvent entraîner des symptômes de stress psychosomatique, un épuisement ou une dépression.
- ▶ **Approche axée sur les victimes ou les survivant(e)s** : les procédures de signalement devraient tenir compte des besoins et de la sécurité des victimes ou des survivant(e)s et respecter leurs souhaits quant à la façon de traiter les plaintes.

Sensibilisation - une formation devrait être dispensée à tous les membres du personnel pour les sensibiliser à l'égalité des sexes, à la diversité, à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, du harcèlement et de la discrimination sur le lieu de travail. Ceci permettra de renforcer la compréhension des politiques internes et de la manière dont ils/elles peuvent signaler leurs problèmes et préoccupations de manière sûre et confidentielle. Les membres du personnel/points focaux chargés de ces mécanismes devraient être formés aux différentes formes de comportement répréhensible, aux procédures de signalement et de traitement des plaintes, et aux procédures d'orientation des survivants vers les services d'assistance. Cela devrait également inclure l'élaboration et la diffusion de matériels de sensibilisation (affiches, brochures, ressources en ligne, etc.), pour tout le personnel.

Politiques en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles - la lutte antimines ne devrait pas avoir une incidence néfaste sur les communautés locales. La présence d'équipes d'enquête ou de dépollution dans les communautés touchées pourrait être un facteur de risque pour la population locale, sous forme d'exploitation et atteintes sexuelles infligés par le personnel de la lutte antimines à des membres des communautés à risque. Les organisations de lutte antimines doivent disposer de politiques internes qui interdisent explicitement à leur personnel et à leurs affiliés de se livrer à des comportements constituant une exploitation de la population touchée et/ou une atteinte sexuelle à son égard. Les politiques doivent décrire ce qui constitue un comportement répréhensible et détailler les mécanismes de plainte et de dénonciation interne. Les membres de la communauté devraient être informés des procédures de dépôt de plainte par le biais de la liaison avec les communautés.



Ces trois officiers de l'UNMAS ont passé le diplôme de niveau 3 de neutralisation des explosifs et munitions (NEDEX) au Danemark en 2019.

Crédit photo : UNMAS/Noble Projects/Nicolai Axelsen

2.1.4. Recommandations : installations et milieu de travail

Les organisations sont responsables de la promotion d'un environnement de travail sûr et sain. Cela comprend la prise en compte des différents besoins du personnel féminin et masculin.

Installations

Les installations devraient être adaptées en fonction des besoins des femmes et des hommes, y compris les personnes handicapées, dans un contexte donné. Dans certains contextes, le personnel féminin peut avoir besoin de salles de bains, de toilettes, d'hébergement, de vestiaires et d'installations sanitaires, séparés. Dans certains cas, cela s'applique même aux moyens de transport. Des installations séparées lors du déploiement peuvent également aider à prévenir le harcèlement et la violence liée au genre, ainsi que d'autres mesures répondant aux besoins spécifiques des femmes, telles que les serrures de porte et les lumières dans les camps. En outre, des évaluations des risques sur le lieu de travail devraient être effectuées en tenant compte des risques menaçant les femmes et les hommes dans différentes tâches et différents postes, y compris les risques pour les femmes enceintes. L'identification de ces besoins devrait être faite en consultation avec le personnel.

2.1.5. Exemples de bonnes pratiques

Déploiement d'équipes mixtes dans un environnement difficile

En Afghanistan Le HALO Trust a été confronté à plusieurs défis lorsqu'il a cherché à avoir accès aux hommes et aux femmes pour des fins d'ENT. Selon les normes locales liées au genre, il n'était pas permis au personnel masculin de rencontrer les femmes locales issues de communautés conservatrices. Parallèlement, les membres du personnel féminin ne pouvaient voyager dans le pays sans être accompagnées par un homme pour les chaperonner. En réponse, HALO a recruté des équipes mixtes comportant des couples mariés, des frères et des sœurs, ou des cousins. Ces équipes peuvent se déplacer dans de nombreuses régions du pays et sont efficaces et nécessaires pour atteindre les bénéficiaires de sexe féminin.

Formation et compétences

Au Myanmar, Norwegian People's Aid (NPA) a identifié des lacunes en matière de compétences parmi le personnel féminin sur le terrain. Ces femmes avaient beaucoup moins d'expérience dans la conduite de motos tout terrain, une compétence nécessaire pour la liaison avec les communautés et le travail d'éducation aux risques dans le pays. Cela était dû aux normes locales liées au genre qui considéraient la conduite tout terrain comme une activité masculine. En réponse, la NPA a dispensé au personnel de sexe féminin sur le terrain une formation périodique à la conduite des motos tout terrain. Ces femmes ont indiqué que cela a accru leur confiance en leur capacité à atteindre les communautés éloignées.

Emploi de démineuses en Afghanistan

Afin d'accroître la participation des femmes, UNMAS a conçu un projet pilote spécifiquement destiné à la formation et au fonctionnement d'une équipe féminine de déminage dans la province de Bاميان, une région dont la culture est plus ouverte à l'idée d'une femme qui travaille. De plus, comme il reste peu de dangers dans la province, le fait de la déclarer comme étant la première province à être débarrassée des mines terrestres par une équipe féminine aurait un impact important et potentiellement transformateur. Par l'intermédiaire de son partenaire opérationnel, le Danish Demining Group (DDG), UNMAS a recruté des femmes de la communauté, les a formées et les a incluses dans les discussions sur l'utilisation des terres après déminage et les besoins/priorités de la communauté. Une fois la dépollution de cette zone achevée, ces femmes seront en mesure de mener des activités d'éducation aux risques dans les zones touchées et, si nécessaire, de s'acquitter des tâches ponctuelles de neutralisation des restes explosifs de guerre.

Mécanisme de plainte

Au Liban, DanChurchAid utilise un système de signalement où on peut se servir de quatre canaux différents pour contacter la direction avec une plainte : via des boîtes de réclamation, en personne en s'adressant à un point focal, par téléphone, ou en envoyant un courriel à une adresse e-mail centrale au siège. Des boîtes de plaintes sont également placées sur chaque site du champ de mines et les dirigeants des communautés locales et les utilisateurs des terres sont informés du processus de plainte et du comportement attendu du personnel travaillant sur le champ de mines. Cela protège à la fois le personnel de DanChurchAid et les membres des communautés locales en mettant à leur disposition un système multicanal transparent et robuste pour mettre au jour les cas de harcèlement, d'exploitation et d'abus s'ils se produisent.



LISTE DE CONTRÔLE POUR LE PERSONNEL ET LE RECRUTEMENT

Recrutement

Adaptations pour les équipes mixtes

Au Sri Lanka, le HALO Trust emploie un grand nombre de démineuses. Lorsqu'il est nécessaire d'installer des camps, il faut inclure des tentes et des latrines séparées pour les femmes. Les horaires de travail ont également été adaptés car il a été remarqué que les démineuses préféraient les matinées lorsqu'elles travaillaient à proximité de leur domicile, ce qui leur permettait de mieux gérer la garde des enfants.

✓	Établir un objectif et une stratégie visant à assurer une représentation équilibrée des sexes dans le personnel, les postes de direction et les postes opérationnels
✓	Dans les offres d'emploi, utiliser un langage inclusif et encourager les personnes appartenant à des groupes sous-représentés à postuler
✓	Diffuser les offres d'emploi sur des canaux de communication accessibles aux femmes et aux hommes
✓	Établir des exigences de poste qui ne découragent pas les candidates
✓	Avoir des panels d'entretien où la représentation des sexes est bien équilibrée et des critères clairs et transparents pour évaluer les candidats et candidates
✓	Dans les contrats, indiquez l'ensemble des avantages et les dispositions, y compris les prestations parentales, dans un langage sensible au genre
✓	Offrir des chances égales au personnel féminin et masculin, y compris aux personnes handicapées, en matière de formation, et tenir compte de leurs besoins en termes d'emplacement, de temps et d'accessibilité
Codes de conduite, politiques internes et pratiques	
✓	Avoir des politiques de genre et de diversité qui démontrent l'engagement à la non-discrimination, l'égalité entre les sexes et la diversité
✓	Adopter un code de conduite interne clair qui énonce les comportements acceptables et inacceptables
✓	Adopter un mécanisme d'établissement de rapports clair et former le personnel à son utilisation
✓	Adopter des politiques internes qui interdisent explicitement le harcèlement sexuel ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles, et décrire les mécanismes de plainte et de dénonciation
✓	Former tout le personnel à toutes les politiques et au code de conduite
✓	Accorder des congés de maternité et de paternité conformément au droit national du travail, mais en accordant un minimum de 14 semaines pour les femmes et au moins une semaine pour les hommes, conformément aux normes de l'OIT
✓	L'assurance devrait couvrir les accidents résultant des activités de lutte antimines ayant une incidence sur la grossesse

✓	Des pauses d'allaitement rémunérées devraient être accordées conformément à la législation nationale et des structures de garde d'enfants et d'allaitement devraient être mises à disposition si possible
✓	Les dispositions relatives à la maternité devraient prévoir des modalités de travail aménagées pendant la grossesse, telles que la possibilité d'alléger les tâches, et les horaires flexibles pour la période d'allaitement
Installations et milieu de travail	
✓	Fournir des installations, du matériel et des services adaptés aux besoins du personnel féminin et masculin. Il peut s'agir, par exemple, de salles de bains, d'hébergement, de vestiaires, de transport et d'uniformes, séparés

DÉPLOIEMENT D'ÉQUIPES MIXTES

Hébergement

✓	Prévoir des logements séparés pour les femmes et les hommes pour les affectations mobiles et fixes sur le terrain
✓	Prévoir un budget pour les frais d'hébergement séparé

Voyages accompagnés

✓	Au besoin, recruter des « chaperons » pour permettre le déploiement d'équipes mixtes. Cela vient souvent sous la forme d'équipes mixtes époux-épouse ou frère-sœur, ce qui améliore l'accès aux communautés et permet de surmonter les obstacles culturels
---	--

Sécurité

✓	Tenir compte des différents risques sexospécifiques menaçant les hommes et les femmes dans les évaluations et la planification de la sécurité
---	---

2.2. INTERACTION AVEC LES COMMUNAUTÉS TOUCHÉES ET LES BÉNÉFICIAIRES

Les organisations de lutte antimines interagissent avec les communautés à la fois pour recueillir des informations et pour en partager. Qu'il s'agisse d'activités de liaison directe avec les communautés ou d'activités liées à des enquêtes non techniques,

à l'éducation aux risques, à la collecte de données sur l'impact, au transfert de responsabilités, à l'assistance aux victimes, etc., ces interactions peuvent être affectées par les normes locales en matière de genre. Une analyse de genre et de diversité (voir la section 1.1.1) est cruciale pour comprendre ces dynamiques et permettre d'élaborer des stratégies d'accès sensibles au genre. Il s'agit notamment de comprendre les moyens de subsistance sexospécifiques, les schémas de mobilité et les obstacles entravant la participation des différents groupes aux activités de lutte antimines.

En impliquant tous les groupes de la communauté, les organisations de lutte antimines peuvent optimiser la qualité du partage et de la collecte d'informations. Une approche inclusive a également fait ses preuves en matière d'instauration de la confiance entre l'organisation et les communautés locales.



Considérations liées au genre

- ▶ Les rôles sociaux liés au genre signifient que les femmes, les filles, les garçons et les hommes de divers groupes sont souvent disponibles à des moments et à des endroits différents qui peuvent varier considérablement selon le contexte.
- ▶ Les normes locales liées au genre peuvent empêcher l'établissement d'une communication ouverte en public entre les hommes et les femmes ou leur rassemblement dans des lieux publics.
- ▶ Les différents niveaux de scolarisation et de participation signifient que les activités menées dans les écoles peuvent ne pas atteindre les garçons et les filles d'une façon égale.
- ▶ Les rapports de pouvoir et les normes culturelles au niveau local peuvent empêcher les femmes et les jeunes (surtout les filles) de participer activement aux activités de liaison avec les communautés. Cela peut aussi s'appliquer aux groupes ethniques et religieux marginalisés et aux personnes handicapées.
- ▶ Lorsque les activités sont organisées par le biais de structures de pouvoir locales (par ex., lorsque les participants sont sélectionnés par les dirigeants locaux), les préjugés peuvent affecter la sélection des participants, en particulier en termes de représentation des femmes et des hommes et d'autres facteurs de diversité.
- ▶ Souvent, les réseaux locaux, tels que les groupes de femmes, les groupes de jeunes, les organisations représentant les survivants et les personnes handicapées ou les organisations religieuses, peuvent permettre un meilleur accès à des groupes spécifiques dans la communauté.

Structures de pouvoir patriarcales

Dans bien des cas, les interactions avec les communautés locales sont filtrées à travers les structures de pouvoir locales. Les organisations peuvent être tenues d'obtenir l'autorisation du maire, du chef ou du conseil local pour organiser une activité impliquant la communauté locale. Parfois, les dirigeants locaux peuvent influencer l'heure et le lieu de l'activité, ainsi que le choix des invités.



Un animateur dirige une classe de sensibilisation aux risques des mines à l'école primaire de Leich, dans le camp de protection des civils de Bentiu, au Sud-Soudan. L'école compte 6 550 élèves, dont la plupart ont moins de 18 ans. Crédit photo : UNMAS/Martine Perret

Bien que l'engagement avec les dirigeants locaux soit souhaitable et nécessaire, les organisations externes doivent être conscientes des risques de reproduire de manière non-intentionnelle les préjugés locaux à l'égard du genre et d'autres facteurs de diversité tels que l'appartenance ethnique, la religion ou le statut de combattant. À des degrés divers dans tous les pays touchés, les structures de pouvoir, qu'elles soient traditionnelles ou gouvernementales, sont généralement dominées par les hommes, souvent issus du groupe ethnique ou religieux majoritaire. Cela peut conduire à un manque de diversité en matière des connaissances et des attitudes parmi les dirigeants locaux, et parfois à certains préjugés concernant les priorités et les besoins des femmes et des personnes appartenant à des groupes marginalisés.

La participation des dirigeants locaux est une étape essentielle de la liaison avec les communautés et d'un engagement plus large avec les communautés locales. Ce faisant, les organisations de lutte antimines devraient insister sur la nécessité d'impliquer tous les groupes de la communauté affectée, y compris les femmes, les filles, les garçons et les hommes.

2.2.1. Recommandations

Recruter le bon personnel – afin de permettre une participation active, s'assurer que les équipes en contact avec la communauté peuvent, si nécessaire, communiquer efficacement avec tout le monde, y compris les femmes, les filles, les garçons et les hommes de divers groupes. Les normes culturelles et sexospécifiques locales créent souvent des obstacles et des limites dans la communication entre les femmes et les hommes, ou entre des personnes appartenant à différents groupes ethniques ou religieux. Cela peut prendre de nombreuses formes, telles que des restrictions justifiées par la religion sur les interactions homme-femme, ou une réticence de la part des femmes à ouvrir la porte à un groupe d'hommes inconnus.

L'expérience des opérateurs de lutte antimines montre que les équipes mixtes peuvent améliorer la confiance entre les organisations de lutte antimines et les communautés, surtout dans les pays sortant d'un conflit où la confiance entre les communautés touchées et les autorités peut être faible. Viser à assurer la présence d'au moins une femme et un homme dans toutes les équipes ayant un rôle impliquant un contact direct avec les communautés, tel que l'ENT, l'éducation aux risques, l'AV, la collecte de données et les équipes de liaison avec les communautés. Pour avoir des orientations sur le recrutement d'équipes mixtes, voir la section 2.1.1. Les organisations de lutte antimines devraient également tenir compte d'autres facteurs tels que l'âge, la langue et l'appartenance ethnique, au moment de sélectionner des candidat(e)s pour des rôles impliquant un contact direct avec les communautés. Tous les membres du personnel occupant des postes en contact avec les communautés devraient être formés à l'importance d'une approche et d'une communication inclusives avec les hommes et les femmes de divers groupes.

Identifier le meilleur moment pour atteindre les groupes cibles – les données issues de l'analyse de genre et de diversité

devraient fournir une idée sur l'emploi du temps quotidien des différents groupes cibles (en termes de moyens de subsistance rémunérateurs, d'éducation et de responsabilités domestiques). Les horaires choisis pour rencontrer la communauté devraient être adaptés en conséquence pour inclure des visites en dehors des heures de travail normales, si nécessaire. En plus du choix du moment de la journée, déterminez si le jour (par exemple, le week-end ou en semaine), la date (un jour férié, par exemple) ou la saison (par exemple, pendant ou après la récolte) peut également affecter la disponibilité des hommes et des femmes, surtout là où le travail saisonnier est courant.

Identifier le meilleur endroit pour les activités axées sur la communauté – les activités menées dans les zones résidentielles pendant les horaires de travail peuvent avoir des taux de participation plus élevés de la part des femmes, qui restent généralement à la maison. On peut trouver des groupes marginalisés tels que les personnes déplacées vivant en dehors de la communauté d'accueil qui ne fréquentent pas les mêmes zones. Dans certains cas, les populations nomades ou semi-nomades se déplacent fréquemment, ce qui pose des défis en termes de calendrier et de l'emplacement des interventions.

Penser aux meilleurs endroits qui permettent d'accéder aux groupes cibles. Parmi les critères de choix, vérifier si l'espace est accessible aux femmes, filles, garçons et hommes, y compris les personnes handicapées. Les données sur les moyens de subsistance devraient informer les organisations sur les meilleurs moyens de cibler des groupes spécifiques. Par exemple, si les ouvriers agricoles migrants adultes constituent un groupe prioritaire pour l'éducation aux risques, envisager de dispenser des séances où ils se réunissent pendant leur temps libre ou sur leur lieu de travail.

Espaces publics vs. espaces privés – la nature de l'interaction des femmes, filles, garçons et hommes avec une organisation de lutte antimines (c'est-à-dire une conversation individuelle, une discussion de groupe, un rassemblement communautaire plus large, etc.) peut avoir une importante incidence sur leur participation. Dans certains contextes, il n'est pas culturellement acceptable que les femmes et les hommes se réunissent dans le même espace public. Dans d'autres, les normes locales s'attendent à ce que les femmes fassent preuve de déférence à l'égard des hommes, ou à ce que les jeunes fassent preuve de déférence à l'égard de leurs aînés et ne parler que pour répondre à une question qui leur a été directement posée. À l'inverse, l'accès aux personnes dans la sphère privée a ses propres défis. Il peut être plus acceptable pour une femme d'ouvrir sa porte à une autre femme, ou de l'accueillir, que de faire la même chose pour un homme.

Les organisations de lutte antimines devraient relever ce défi en organisant les interactions avec les communautés de manière à maximiser la participation. Cela peut nécessiter des réunions séparées pour les hommes et les femmes, ou une approche mixte telle qu'une réunion publique pour les hommes et des visites à domicile pour accéder aux femmes.

Communication sensible au genre et à la culture – le personnel qui interagit avec les communautés touchées devrait être formé aux techniques d'entretien et de communication adaptées à la culture, en tenant compte des normes locales liées au genre. Cela peut inclure les communications non verbales, les conversations appropriées et les sujets à éviter. Cela aide à établir la confiance et à avoir des informations plus détaillées et plus précises de la part des informateurs.

Communiquer dans la langue locale et à l'aide d'outils visuels – l'alphabétisation et les compétences linguistiques varient souvent selon le sexe. Dans de nombreux pays, les femmes et les filles ont plus de difficulté à avoir accès à l'éducation formelle, ce qui se traduit par un taux d'alphabétisation plus faible en moyenne. En outre, les hommes sont plus susceptibles de mener des activités commerciales hors de la communauté et de voyager plus loin, de sorte qu'ils ont souvent plus de chances de parler la ou les langues officielles dans les pays où différentes langues locales ou ethniques sont utilisées au niveau communautaire.

Visez à communiquer dans la langue locale de la communauté touchée, car cela peut-être le seul moyen de communiquer efficacement avec les femmes, les filles, les garçons et les hommes. De plus, dans les contextes où le faible niveau d'alphabétisation présente un défi, les images et les méthodes participatives basées sur des outils visuels (cartes communautaires, calendrier saisonnier, etc.) devraient être privilégiées.

Participation active – même lorsqu'il est jugé acceptable de s'adresser aux hommes et aux femmes ensemble, les organisations doivent être conscientes du niveau de participation des différents groupes. Par exemple, si les hommes présents participent plus activement que les femmes, il peut s'avérer utile de tenir des réunions séparées. Lorsqu'il n'y a pas de participation active, l'approche de l'activité devrait être modifiée conformément aux autres recommandations formulées dans le présent document pour encourager la participation.

Utiliser les réseaux locaux – lorsqu'on est confronté à des obstacles entravant l'accès aux femmes ou aux groupes marginalisés au sein d'une communauté, viser à collaborer avec toutes les organisations qui les représentent, telles que les groupes locaux de femmes, pour un accès réussi à la population cible. La coordination avec ces groupes pourrait fournir une expertise autrement inaccessible en matière de genre et de protection, en ce qui concerne la communauté en question.

2.2.2. Exemples de bonnes pratiques

Réunions distinctes

En Irak, l'ONG locale L'Organisation Bagdad pour la neutralisation des mines et des armes à sous-munitions déploie des équipes mobiles pour mener les activités d'éducation aux risques dans les régions éloignées. Bien que ces équipes soient mixtes, elles ont remarqué que l'engagement des femmes lors des séances d'éducation aux risques était plus faible que celui des hommes. En réponse, elles ont décidé de tenir des séances distinctes pour chacun des sexes afin d'améliorer la participation des femmes.

Adapter les horaires des séances

En analysant les données ventilées par sexe et par âge sur les participants à l'éducation aux risques, le HALO Trust au

Cambodge a remarqué qu'il touchait plus de femmes que d'hommes, malgré le fait que les hommes représentaient un plus grand nombre de victimes. Cela était dû en grande partie au fait que, dans les communautés rurales, les hommes étaient dans les champs au moment où les équipes d'éducation effectuaient leurs visites. En réponse, HALO a organisé des visites pendant la soirée, en dehors des horaires de travail, ce qui a considérablement augmenté le nombre des participants masculins.

Atteindre les femmes par le biais de formateurs communautaires

En Afghanistan, l'ONG locale Mine Clearance Planning Agency (MCPA) a constaté que les messages de liaison communautaire étaient habituellement transmis aux hommes dans l'espoir qu'ils informeraient ensuite leurs femmes et leurs enfants. Un certain nombre d'études d'impact et de SMHC ont montré que, très souvent, cela ne se produit pas. En réponse, la MCPA a formé des volontaires de sexe féminin appartenant aux communautés locales et les a désignées coordonnatrices pour les questions d'égalité des sexes, afin de diffuser les messages de liaison communautaire. Ces femmes avaient la capacité de se déplacer d'une maison à l'autre et de relayer les messages de la MCPA à d'autres femmes.



LISTE DE CONTRÔLE POUR L'INTERACTION AVEC LES COMMUNAUTÉS TOUCHÉES ET LES BÉNÉFICIAIRES

Général

- ✓ Effectuer une analyse de genre et de diversité dans le contexte

Personnel

- ✓ Tenir compte de la façon dont les profils du personnel en contact direct avec les communautés pourraient affecter l'accès aux communautés en question
- ✓ Déployer des équipes mixtes pour faciliter l'accès aux hommes et aux femmes
- ✓ Instaurer la flexibilité en incluant différentes tranches d'âge, appartenances ethniques, et compétences linguistiques des deux sexes, dans les équipes en contact direct avec les communautés, selon les exigences du contexte

Horaires

- ✓ Tenir compte des rôles quotidiens liés au genre remplis par les membres de la communauté cible, et ce, afin d'identifier les meilleurs moments pour accéder à des groupes particuliers

✓	Si nécessaire, mener des activités communautaires en dehors des heures normales de travail pour atteindre des groupes cibles spécifiques
✓	Au besoin, ajuster le calendrier des activités communautaires en fonction des mouvements saisonniers de la population et de la main-d'œuvre
Emplacement	
✓	Déterminer la façon dont l'emplacement de l'activité affectera la participation de différents groupes et si l'emplacement est accessible à tous les genres, à toutes les appartenances ethniques et religieuses, etc.
✓	Accorder l'attention voulue à la façon dont les horaires et l'emplacement dans la communauté affectent la participation des femmes, filles, garçons et hommes
✓	Mener des activités dans différents endroits pour cibler différentes tranches de la population
Communication	
✓	S'assurer que le personnel est informé de ce qui constitue une communication adaptée à la culture, y compris une communication non verbale appropriée, comme cela peut varier d'un groupe à l'autre au sein d'un même pays
Participation	
✓	Accorder l'attention voulue à la qualité de la participation des différents groupes, notamment les femmes, dans les forums publics
✓	Adapter l'approche aux activités axées sur la communauté s'il y a un manque de participation active de certains groupes cibles de la communauté
✓	Envisager d'organiser des activités distinctes pour les femmes et les hommes, si nécessaire
Réseaux locaux	
✓	Envisager d'utiliser les réseaux locaux, tels que les groupes de femmes ou de jeunes, afin d'accéder indirectement à des groupes cibles lorsque l'accès direct est difficile ou impossible, et d'acquérir une expertise locale en matière de genre

2.3. DÉPOLLUTION, REMISE À DISPOSITION DES TERRES ET TRANSFERT DE RESPONSABILITÉS

Il faut bien comprendre la dynamique de genre et de diversité pour pouvoir effectuer l'enquête et la priorisation des zones à dépolluer (voir la section 1.1.1 sur l'analyse de genre et de diversité). Souvent, du fait des rôles, responsabilités et schémas de déplacement distincts déterminés par leur appartenance au sexe masculin ou féminin, les femmes, filles, garçons et hommes détiendront des informations différentes sur la contamination et pourront avoir des priorités différentes en matière d'enquête et de dépollution. D'autres facteurs, tels que l'appartenance ethnique ou la religion, peuvent également influencer sur les priorités ou les connaissances acquises sur la contamination. Faire participer toutes les parties prenantes aux consultations et aux enquêtes permet d'obtenir des informations plus détaillées sur la nature et l'ampleur du problème et de cerner plus précisément les priorités et besoins.

Les dynamiques liées au genre sont également essentielles au transfert de responsabilités aux communautés, après la dépollution des terres. Les hommes et les femmes n'ont souvent pas accès aux mêmes opportunités et droits d'accès aux ressources et à l'utilisation de ces dernières, y compris les terres dépolluées. Lorsqu'il est insensible au genre, le transfert de responsabilités peut accentuer la marginalisation des femmes et exacerber les inégalités. En revanche, une approche inclusive du processus de transfert peut avoir un impact positif sur la vie et les moyens de subsistance des femmes, filles, garçons et hommes touchés. En outre, la participation des femmes aux opérations de dépollution peut avoir un effet transformateur sur les normes liées au genre et contribuer au renforcement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.



Considérations liées au genre

- ▶ Les femmes, les filles, les garçons et les hommes s'acquittent de différents rôles et responsabilités dans les communautés et la cadence de leurs mouvements varie souvent. Ils peuvent donc avoir des informations différentes sur le niveau et l'ampleur de la contamination.
- ▶ Lorsque les organisations de lutte antimines s'adressent aux représentants des autorités locales, ces parties prenantes risquent de ne pas partager ou représenter les besoins et les priorités des femmes et des groupes marginalisés.
- ▶ Si tous les membres d'une communauté touchée ne sont pas informé(e)s des activités de remise à disposition des terres et des zones qui peuvent être utilisées en toute sécurité, les avantages escomptés peuvent ne pas se concrétiser.
- ▶ L'hypothèse selon laquelle les hommes partageront les informations reçues des organisations de lutte antimines avec le reste de leur famille est souvent incorrecte.

- ▶ Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de manquer d'informations sur leurs droits à la terre et/ou aux documents prouvant ce droit, que ce soit par héritage ou par les droits fonciers communaux.

Gestion des armes & des munitions

Les organisations de lutte antimines sont de plus en plus impliquées dans la gestion des armes et des munitions (GAM), regroupant un éventail de domaines et d'activités comme la sécurité physique et gestion des stocks et l'élimination des armes et des munitions. Les projets GAM devraient promouvoir la représentation complète et égale des femmes et leur participation à la planification des projets GAM qui les concernent. Voir la section 2.2 pour obtenir des orientations facilitant la participation des femmes et des hommes dans l'interaction avec les communautés touchées.

La GAM est souvent effectuée en conjonction avec les forces de sécurité. Par conséquent, les organisations de lutte antimines ont rarement un contrôle direct sur le recrutement. Dans la mesure du possible, le recrutement devrait être effectué de manière non discriminatoire, en encourageant l'inclusion totale et la participation des femmes et en éliminant tout préjugé éventuel (voir la section 2.1 sur le personnel et le recrutement).

Les programmes GAM devraient tenir à jour des données ventilées par sexe et par âge sur leurs activités et leurs interventions. Les programmes devraient utiliser des indicateurs sensibles au genre pour mesurer les aspects sexospécifiques de leurs interventions, tels que :

- ▶ Le nombre de victimes d'explosifs imprévus (données ventilées par sexe et par âge)
- ▶ Le nombre de victimes des ALPC (données ventilées par sexe et par âge) et leur activité au moment de l'accident/coup de feu
- ▶ La perception du danger/peur associée aux ALPC et aux stocks de munitions (données ventilées par sexe et par âge)
- ▶ Le nombre de femmes et d'hommes recrutés/formés par les programmes GAM

Pour plus d'informations sur les indicateurs clés permettant de mesurer les aspects sexospécifiques des ALPC, voir [MOSAIC 06.10 \(2017\)](#). Pour en savoir plus sur la collecte de données, voir la section 3.1.

Genre et droits fonciers

Les organisations qui effectuent la remise à disposition des terres devraient s'efforcer à la fois de savoir à qui appartient les terres et à comprendre le système plus large des droits fonciers dans la zone d'opérations. Cela s'applique à la fois aux systèmes juridiques et aux systèmes coutumiers de droits fonciers. Souvent, les informations fournies sur l'utilisation prévue des terres après sa dépollution s'avèrent inexactes. Ceci est dû parfois au fait que les personnes consultées au

Les contractants de l'UNMAS mènent des opérations de déminage à la périphérie de Sinjar, en Irak. Ces équipes de déminage sont composées d'hommes et de femmes, pour la plupart issus de la communauté locale.

Crédit photo : UNMAS/Cengiz Yar



cours de la collecte de données ne contrôlent pas les terres. En outre, la remise à disposition des terres, qui ont probablement été inaccessibles depuis des décennies, peut créer des conflits d'intérêts entre certaines parties au sein des communautés touchées et peut même conduire à 'l'accaparement des terres', lorsque le/la propriétaire légitime d'une parcelle de terre se voit refuser le contrôle de sa propriété par un individu, un groupe, un gouvernement ou une entreprise privée. Cela peut affecter plus les femmes que les hommes car, dans certains contextes, les femmes sont plus à risque de méconnaître le système des droits fonciers, elles ont plus de difficulté à accéder aux preuves/documents relatifs aux titres de propriété et peuvent être exclues des discussions communautaires sur l'utilisation des terres communes. Les acteurs de la lutte antimines devraient être en mesure de rediriger toutes les parties concernées à des organisations de défense des droits fonciers qui peuvent les aider à exercer leurs droits en cas de différend.

2.3.1. Recommandations

Enquête non technique – d'immenses progrès ont été réalisés en termes d'efficacité de remise à disposition des terres grâce à des techniques de collecte d'informations employant du personnel dûment qualifié. L'enquête non technique est une étape clé du processus de remise à disposition des terres, où les considérations liées au genre et à la diversité ont les incidences les plus importantes sur l'efficacité opérationnelle. La nécessité de consulter les femmes, les filles, les garçons et les hommes pour obtenir des informations est une étape nécessaire pour déployer « tous les efforts raisonnables ».

Les organisations devraient s'efforcer de recueillir le plus d'informations possible en accédant à tous les groupes touchés qui pourraient disposer d'informations pertinentes. Pour ce faire, les équipes d'enquête doivent être mixtes (voir la section 2.2 sur « L'interaction avec les communautés touchées » pour obtenir des recommandations détaillées). Les équipes d'ENT devraient être tenues de consulter un échantillon représentatif de la communauté, tant dans leurs procédures opérationnelles normalisées que dans la pratique. Cela comprend l'adoption d'une méthodologie d'enquête qui assure la collecte des informations les plus exactes et complètes de toutes les sources. Cela peut inclure les réunions du village, les entretiens à domicile et les réunions avec des groupes séparés d'hommes et de femmes. Les formulaires devraient exiger des données sur le sexe de l'informateur, son âge et d'autres facteurs pertinents, pour permettre de déterminer le niveau d'inclusivité de l'enquête en analysant les données relatives aux participants.

La propriété de la terre devrait être établie et la probabilité que la remise à disposition des terres provoque un différend ou un accaparement de la terre devrait être déterminée. Les organisations locales disposant de connaissances sur les questions relatives aux droits fonciers pourraient être consultées.

Établissement des priorités – les tâches de dépollution seront classées par ordre de priorité en fonction d'un ensemble de critères établis aux niveaux national, local et organisationnel. Les hommes et les femmes de divers groupes devraient être consultés car leurs besoins et priorités et ceux de leurs enfants en matière de dépollution peuvent varier et doivent être

pris en compte dans la planification du projet. Une approche inclusive à la liaison avec les communautés est cruciale pour dresser un tableau complet des diverses priorités au sein d'une communauté touchée (voir la section 2.2 sur l'interaction avec les communautés).

Enquête technique et dépollution – lors de l'enquête technique et de la dépollution, il est important de s'assurer que les opportunités d'emploi sont offertes aux hommes et aux femmes et que les politiques et le code de conduite sur les interactions personnelles entre collègues et avec les bénéficiaires sont clairs (pour plus de recommandations, voir la section 2.1 sur le personnel et le recrutement).

Gestion de la qualité – toutes les organisations impliquées dans le processus, y compris les opérateurs et les autorités nationales, devraient convenir de normes qui répondent aux « besoins des clients » en matière de genre, telles que la nécessité d'avoir des équipes d'ENT équilibrées en termes de représentation des sexes. Ces normes devraient être intégrées dans les normes nationales de lutte antimines et les modes opératoires normalisés des opérateurs. En outre, les systèmes nationaux de gestion de la qualité devraient contrôler le respect de ces normes (voir la bibliographie pour de plus amples indications sur la dimension de genre dans la gestion de la qualité).

Transfert de responsabilités – une approche inclusive au transfert de responsabilités est capable d'augmenter les chances que le terrain soit réellement utilisé après sa dépollution. Si le transfert est limité à une cérémonie officielle au cours de laquelle un certificat de transfert de responsabilités est signé par l'opérateur, les autorités nationales et/ou le(s) propriétaire(s) foncier(s), cela risque d'exclure d'autres personnes concernées par cette information. Ces personnes sont souvent des femmes ou des utilisateurs de la terre qui ne possèdent pas le titre de propriété. Le fait d'inclure tous les propriétaires et les utilisateurs finaux éventuels dans le processus de transfert permet de mieux s'assurer que les terres remises à disposition sont utilisées de manière productive. Les cérémonies publiques de transfert de responsabilités devraient être ouvertes aux hommes et aux femmes de la communauté et suivre les directives énoncées dans la section 'Interaction avec les communautés touchées' des présentes lignes directrices (voir la section 2.2), y compris l'importance du choix du temps et du lieu en vue de maximiser la participation de tous les groupes concernés. Si possible, afficher des cartes et des affiches claires dans la langue locale expliquant le processus et indiquant les zones qui peuvent être utilisées en toute sécurité et les risques résiduels.

Collecte de données socio-économiques – les organisations qui procèdent à la remise à disposition des terres devraient désagréger les bénéficiaires de cette action par sexe et âge et vérifier si la proportion d'hommes et de femmes participant à l'enquête, ainsi que d'autres groupes pertinents (par ex., religion, appartenance ethnique, clan, etc.) est représentative de toutes les tranches de la population dans la zone d'opérations (voir la section 3 sur le suivi et l'évaluation).

2.3.2. Exemples de bonnes pratiques

La valeur des équipes mixtes dans l'enquête

Au Soudan du Sud, DanChurchAid (DCA) a mené une campagne d'éducation aux risques auprès des communautés le long des routes, à la suite d'une enquête précédente sur les itinéraires, effectuée par un autre opérateur. Dans son enquête initiale, l'organisation n'a pas fait appel à des équipes mixtes et a établi la plupart de ses consultations avec les dirigeants locaux. La DCA a mené une campagne d'éducation aux risques auprès d'une communauté déclarée déminée, peu de temps après ladite déclaration. Après avoir obtenu l'autorisation des dirigeants locaux (qui ont réitéré qu'il n'y avait pas de contamination), les équipes mixtes (nécessaires pour parler aux femmes locales) ont rencontré des représentant(e)s des femmes et des jeunes et ont été informées de la présence d'objets douteux près de l'endroit où les femmes ramassaient du bois de chauffage. La présence de quatre mines antichars a été confirmée sur la base de ces informations, à quelques centaines de mètres d'un groupe de huttes habitées par des veuves. Cela démontre l'importance de déployer des équipes mixtes et de mener de vastes consultations dans toutes les communautés.



LISTE DE CONTRÔLE DE LA REMISE À DISPOSITION DES TERRES ET DU TRANSFERT DE RESPONSABILITÉS

Général

- ✓ Effectuer une analyse de genre et de diversité

Enquêtes non techniques

- ✓ Suivre les directives présentées dans la section 2.2 sur l'accès aux bénéficiaires et aux communautés pour améliorer la qualité de la collecte d'informations
- ✓ Modifier les modes opératoires normalisés et la formation pour exiger que les équipes de l'ENT consultent un échantillon représentatif des communautés touchées
- ✓ Envisager différentes approches telles qu'une discussion de groupe ouverte, des visites à domicile et des réunions séparées avec les femmes et les hommes, au besoin, pour accroître la participation
- ✓ Recueillir des données ventilées par sexe et par âge sur les participants à l'ENT afin de s'assurer de l'inclusivité du processus

Etablissement des priorités	
✓	Consulter à la fois les femmes et les hommes, ainsi que les personnes appartenant à des groupes marginalisés, sur leurs priorités en matière de dépollution car celles-ci peuvent varier considérablement
✓	Accorder le même degré d'importance aux priorités des femmes et des hommes dans le processus d'établissement des priorités
Enquête technique et dépollution	
✓	Viser à offrir aux hommes et aux femmes les mêmes chances d'emploi et de formation dans le domaine de dépollution, conformément aux directives de la section 2.1
Transfert de responsabilités	
✓	Veiller à ce que le processus de transfert de responsabilités soit inclusif en organisant des cérémonies publiques de transfert ou des séances d'information à l'intention de la communauté après la dépollution
Collecte de données socio-économiques	
✓	Veiller à ce que les bénéficiaires de la remise à disposition des terres soient ventilés par sexe et par âge
✓	Mesurer la participation des femmes, des hommes et d'autres aspects identitaires pertinents à l'enquête
Gestion de la qualité	
✓	Exiger l'intégration des activités sensibles au genre et adaptés aux besoins des deux sexes dans les structures de gestion de la qualité existantes – y compris les modes opératoires normalisés, les normes nationales et les formulaires de gestion de la qualité

2.4. ÉDUCATION AUX RISQUES DES MUNITIONS EXPLOSIVES

Pour réussir une éducation aux risques, il faut fonder le programme sur la compréhension des connaissances, attitudes, habitudes et croyances existantes de la population touchée en ce qui concerne les munitions explosives. Cela peut être évalué au moyen d'une enquête et/ou d'une analyse de genre et de diversité (voir la section 1.1.1). Ajoutés aux normes liées au genre, les schémas d'activité et les attitudes sexospécifiques à l'égard de la contamination par les mines, des REG et

des EEI créent différents types de risques pour les femmes, les filles, les garçons et les hommes. Les données relatives aux accidents devraient être analysées afin de déterminer les activités à haut risque et les groupes qui sont les plus à risque pour identifier ceux qu'il faut cibler et comment. La plupart des victimes dans le monde sont des hommes et des garçons. Cela peut être expliqué par plusieurs facteurs, y compris l'encouragement des comportements à risque chez les garçons et un mouvement plus large dans les zones contaminées en raison des activités de subsistance liées au genre. Cependant, cela ne signifie pas que les efforts doivent se concentrer exclusivement sur les hommes. Premièrement, les femmes et les filles sont souvent victimes d'accidents en raison des différents types d'activités qu'elles effectuent, souvent avec un faible niveau de connaissances sur la contamination à l'issue d'un conflit. Deuxièmement, elles sont des agents de changement efficaces, y compris pour le changement de comportement des garçons et des adolescents/adultes de sexe masculin.



Considérations liées au genre

- ▶ Les femmes, les filles, les garçons et les hommes sont souvent exposés à différents risques d'explosion.
- ▶ Les femmes, les filles, les garçons et les hommes sont souvent confrontés à différents risques liés aux armes légères.
- ▶ Dans les contextes touchés, les niveaux d'alphabétisation sont souvent plus faibles chez les femmes et les enfants.
- ▶ Certaines approches d'éducation aux risques sont plus appropriées pour les femmes, filles, garçons, hommes et les personnes appartenant à des groupes marginalisés.
- ▶ L'hypothèse selon laquelle les hommes transmettront à leur famille les messages d'éducation aux risques qu'ils ont reçus est souvent incorrecte.
- ▶ Lorsque les deux parents sont sensibilisés aux risques auxquels leurs enfants peuvent être confrontés, il y a une plus grande probabilité qu'ils les incitent à s'éloigner des comportements à risque.

2.4.1. Recommandations

Message et matériel - aux différents publics, différents messages. Par exemple, alors que les hommes et les garçons sont souvent plus susceptibles de prendre des risques que les femmes et les filles, des arguments qui mettent l'accent sur l'effet d'un éventuel accident sur leur famille et les personnes à leur charge peuvent plus efficacement inciter les hommes à changer de comportement.

Élaborer des scénarios reflétant les activités quotidiennes et les risques qui leur sont associés, ainsi que des messages ciblés pour différentes tranches d'âge des deux sexes. Étant donné que l'alphabétisation et la connaissance des langues communes peuvent être plus faibles chez les enfants et les femmes, les documents ne devraient pas trop compter sur le texte et devraient plutôt afficher des images décrivant les comportements sûrs et les comportements à risque ainsi que les objets dangereux. Les documents destinés aux enfants peuvent comporter des dessins animés et des images en couleurs qui sont plus susceptibles d'intéresser les jeunes enfants appartenant aux groupes d'âge cibles.

Les messages et le matériel d'éducation aux risques doivent être testés sur le terrain avant d'être diffusés dans les communautés cibles. Le protocole des tests sur le terrain ou des tests préliminaires des messages et du matériel devrait fournir un échantillon raisonnable de femmes, filles, garçons et hommes à risque.

Messagers crédibles/puissants – en plus de déployer des équipes mixtes pour leurs activités d'éducation aux risques, les organisations de lutte antimines devraient tenir compte du fait que les survivant(e)s d'accidents causés par des mines terrestres, des REG et des EEI peuvent être bien placé(e)s pour dispenser des séances d'éducation aux risques en tant que formateurs et formatrices. Cela s'applique également aux messagers des campagnes d'éducation aux risques destinées au public et aux médias. En outre, le recours à des personnalités sportives ou à des célébrités pour diffuser des messages d'éducation aux risques dans le matériel ou dans le cadre d'une campagne publique peut être un moyen efficace de toucher différents publics. Par exemple, la Direction de la lutte antimines en Iraq a utilisé des images de joueurs de football célèbres dans le matériel d'éducation aux risques qu'elle a destiné aux garçons.

Séances d'éducation en personne sur les risques – des facteurs tels que la composition de l'équipe, le temps, le lieu, la langue et l'alphabétisation, les attitudes à l'égard de l'espace public et privé, la participation active et les réseaux locaux, doivent être pris en considération lors de la prestation de l'éducation aux risques (voir la section 2.2 sur 'l'interaction avec les communautés touchées'). Les organisations de lutte antimines devraient superviser la participation active aux sessions afin d'évaluer les niveaux d'engagement des différents groupes et l'aptitude de l'approche de l'éducation aux risques.

Type d'activité – le recours à différents types d'activité peut affecter la participation des différents publics. Les activités axées sur les enfants, telles que les spectacles de marionnettes ou les jeux, peuvent être attrayantes pour les enfants, tandis qu'on peut susciter l'intérêt des adultes en utilisant une présentation contenant plus d'informations sur les personnes à contacter après un incident ou la découverte d'un engin. Cela ne veut pas dire que les enfants ne peuvent pas comprendre des messages plus complexes. En fait, les enfants sont plus prédisposés à adopter de nouveaux comportements sûrs que les adultes et peuvent être des agents de changement au sein de leurs propres familles.

Campagnes publiques/médiatiques – les médias peuvent être un outil efficace pour atteindre les femmes, les filles, les garçons et les hommes dans les communautés touchées. Cela peut inclure la radio, la télévision, les journaux, les panneaux et les réseaux sociaux. Il faut examiner dans quelle mesure ces différents médias peuvent atteindre les femmes, les filles, les garçons et les hommes ou d'autres groupes cibles. Cet examen doit comprendre les niveaux d'alphabétisation, la consommation des médias et la disponibilité.

Éducation aux risques au niveau communautaire – les organisations de lutte antimines peuvent également s'associer aux communautés et autorités locales pour former des formateurs et des formatrices communautaires en éducation aux risques. Ces derniers/dernières peuvent être utilisés pour accéder aux populations cibles là où une organisation de lutte antimines peut être confrontée à des restrictions en raison de normes locales liées au genre ou de considérations de sécurité.

Éducation aux risques des ALPC – la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) touche les femmes, les filles, les garçons et les hommes de différentes manières. Les hommes représentent la majorité des auteurs et des victimes des crimes impliquant des ALPC, tandis que le risque qu'une femme soit tuée par un partenaire intime est trois fois plus élevé lorsqu'il y a une arme à la maison⁴. Dans la plupart des contextes, la grande majorité des propriétaires et des utilisateurs d'ALPC sont des hommes. Ceci est dû en partie aux faits qu'ils occupent majoritairement les professions où on utilise les armes et qu'ils sont plus susceptibles de pratiquer la chasse. Les hommes sont également plus susceptibles de considérer les armes légères comme un moyen pour renforcer leur sécurité et leur statut, tandis que les femmes sont plus susceptibles de les considérer comme une menace.

Les organisations de lutte antimines devraient reconnaître que la prolifération des ALPC touchent les femmes, les filles, les garçons et les hommes différemment et que, par conséquent, les activités devraient être adaptées aux différents besoins et capacités. Les messages d'éducation aux risques des ALPC adressés aux enfants et aux adultes doivent être adaptés, et les groupes à risque spécifiques doivent être identifiés et ciblés.

[Le Recueil de modules sur le contrôle des armes légères \(MOSAIC\)](#) comprend un chapitre portant sur les dimensions sexo-spécifiques du contrôle des armes légères et de petit calibre et fournit plus d'orientations dans ce domaine.

2.4.2. Exemples de bonnes pratiques

Partenariat avec l'éducation formelle

Au Zimbabwe, le HALO Trust a établi un partenariat avec Happy Readers, une ONG locale, pour fournir du matériel d'apprentissage de la lecture aux écoles locales dans les zones touchées. Ce matériel contenait des messages d'éducation aux risques intégrés dans des narratives. En accédant au programme d'enseignement scolaire et en adaptant le message au groupe d'âge cible, les organisations de lutte antimines peuvent améliorer considérablement et efficacement leur accès aux enfants. Cette approche s'accompagne d'une sensibilisation directe, en particulier dans les contextes où les taux de scolarisation et de fréquentation des écoles sont faibles.

Partenariats locaux pour améliorer l'éducation aux risques et la collecte de données

Après une évaluation des activités d'éducation aux risques, UNMAS a constaté qu'il y avait des lacunes dans l'accès des équipes masculines aux femmes et aux filles. Pour y remédier, UNMAS a fait appel à une ONG locale qui a pu déployer des équipes mixtes de liaison avec les communautés. Les membres féminins de l'équipe ont pu effectuer des visites à domicile et interagir avec les femmes et les enfants, qui se sont avérés être une source précieuse d'informations

⁴ <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/9125010>

Formation sur les risques liés aux munitions explosives à Severodonetsk, en Ukraine. Crédit photo : UNICEF/Filipov



sur la contamination par les explosifs dans la région, car ce sont eux qui se rendaient à pied dans des endroits reculés pour aller chercher l'eau ou le bois.

Les femmes en tant qu'agents de changement dans les activités d'éducation aux risques des ALPC en Libye

UNMAS a formé des femmes de différentes régions de la Libye sur les risques et les mesures de contrôle des ALPC. Avec le soutien d'experts en la matière, elles ont conjointement élaboré et diffusé des messages de sensibilisation aux risques adaptés au contexte de leur pays. UNMAS a depuis élargi le projet en raison de son succès. En plus de transmettre les connaissances sur les risques des ALPC et échanger sur les meilleures pratiques, les participantes ont signalé avoir surmonté la réticence des autorités locales à leur rôle et avoir finalement reçu des invitations de ces mêmes autorités pour offrir des séances d'éducation aux risques.



LISTE DE CONTRÔLE DE L'ÉDUCATION AUX RISQUES DES MUNITIONS EXPLOSIVES

Accès aux bénéficiaires

- | | |
|---|--|
| ✓ | Effectuer une analyse de genre dans le contexte |
| ✓ | Suivre les directives de la section 2.2 sur l'accès aux bénéficiaires, y compris le choix du bon moment et du bon endroit pour les séances d'éducation aux risques |

Message et matériel

- | | |
|---|---|
| ✓ | Adapter le message aux comportements à risque connus, qui ne sont pas nécessairement les mêmes chez les femmes, les filles, les garçons et les hommes |
| ✓ | Les supports, notamment ceux destinés aux enfants, ne devraient pas dépendre de la communication écrite et devraient favoriser la communication illustrée, en particulier dans les contextes où le niveau d'alphabétisation est faible |
| ✓ | Testez les messages et le matériel d'éducation aux risques sur le terrain auprès d'un échantillon représentatif de votre public cible et assurez-vous qu'ils répondent aux besoins des différents groupes cibles, y compris en termes d'âge et de genre |

Messageurs et messageuses

✓	Déployer des équipes d'éducation aux risques mixtes
✓	Envisager le recrutement de survivant(e)s d'accidents comme éducateurs et éducatrices aux risques
Types d'activité	
✓	Envisager d'utiliser différents styles de présentation pour différents publics afin d'accroître la participation, en particulier entre les enfants et les adultes
Accès indirect	
✓	Combiner les activités face à face d'éducation aux risques avec les médias de masse tels que la télévision, la radio ou les réseaux sociaux pour cibler les différents groupes de population à risque
✓	Si l'accès direct n'est pas possible, envisager de former à la fois des éducateurs et des éducatrices communautaires en matière de risque
Collecte de données	
✓	Veiller à ce que les données sur les participants soient ventilées par sexe et par âge

2.5. ASSISTANCE AUX VICTIMES

Le genre est un élément important de la planification et la mise en œuvre de l'assistance aux victimes. Les femmes, les filles, les garçons et les hommes ont souvent des besoins très différents, même lorsqu'ils/elles sont victimes du même type de blessure. Les organisations de lutte antimines devraient veiller à ce que les femmes, les filles, les garçons et les hommes puissent bénéficier d'un accès égal aux services d'assistance aux victimes. Cela exige une meilleure compréhension des normes locales liées au genre et des obstacles et des opportunités en matière de mobilité et d'accès aux services.

Tandis que la plupart de ceux/celles qui ont survécu à des accidents dus aux mines, REG et EEI sont des hommes et des garçons, les femmes et les filles constituent la majorité des victimes indirectes, y compris celles qui subissent un plus grand fardeau de soins. Dans certains contextes, par exemple, une fille serait plus susceptible d'abandonner l'école pour s'occuper de son père blessé, que son frère. De plus, les accidents dus aux mines et aux REG peuvent entraîner une transformation de la responsabilité financière au ménage. Comme la plupart des victimes sont des hommes qui sont souvent les principaux 'soutiens de famille', les conséquences économiques d'un accident peuvent signifier que les femmes doivent assumer la responsabilité financière de leurs familles. Inversement, l'homme peut aussi avoir besoin d'un



Une médecin afghan pose une prothèse dans un centre de réadaptation physique financé par l'UNMAS dans le district de Kunar.

Crédit photo : UNMAS/Cengiz Yar

soutien spécifique s'il devient père célibataire suite au décès de la partenaire.



Considérations liées au genre

- ▶ Le genre a un effet sur l'exposition et la réaction d'une personne à un accident provoqué par une mine/un REG, ainsi que sur l'impact qu'un tel événement peut avoir sur sa vie.
- ▶ Les survivantes et les survivants sont souvent confrontés à différentes répercussions économiques, psychologiques et sociales.
- ▶ Après un accident, les survivantes sont plus susceptibles d'être isolées, stigmatisées et abandonnées par leur conjoint et leur famille.
- ▶ La mobilité, et donc l'accès aux services, est souvent façonnée par les normes liées au genre.
- ▶ Les femmes et les filles ont souvent plus de difficulté à accéder aux soins et services médicaux routines et d'urgence, ou ne sont pas considérées prioritaires dans la réception des prothèses et des services.
- ▶ En raison des normes masculines dominantes, les survivants sont moins susceptibles d'avoir accès à un soutien psychologique et psychosocial que les survivantes.
- ▶ Les femmes et les filles constituent la majorité des soignants des survivants et peuvent devoir commencer à travailler après l'accident d'un 'soutien de famille' masculin.
- ▶ Les femmes et les filles sont moins susceptibles de trouver du travail ou de recevoir un soutien financier, ce qui les rend plus vulnérables au risque de pauvreté.

2.5.1. Recommandations

Comprendre les défis (collecte de données) – des données à jour ventilées par sexe et par âge sur les accidents/victimes, les blessures et l'accès aux services devraient être recueillies dans le cadre d'une analyse de genre et de diversité. Pour des directives détaillées sur les données ventilées par sexe et par âge, voir la section 1.1.2.

Accès aux survivant(e)s – l'accès aux survivant(e)s peut être difficile. Les normes liées au genre, les structures de pouvoir patriarcales, la stigmatisation et la honte attachées aux handicaps peuvent poser des défis à l'accès des femmes, filles, garçons et hommes handicapé(e)s aux informations et aux services. Pour obtenir des conseils détaillés sur la façon d'accéder à tous les groupes touchés, voir la section 2.2.

Installations et équipement – au besoin, les installations et les équipements doivent être adaptés pour répondre aux besoins des survivants, des survivantes et des enfants. Exemple :

- ▶ Salles d'attente séparées pour les hommes et les femmes

- ▶ Préserver l'intimité des patient(e)s lors des examens physiques et des consultations
- ▶ Lorsque le logement est fourni, s'assurer qu'il y a des installations séparées pour le couchage et les toilettes/ablutions. Prendre les dispositions appropriées pour les représentants légaux et les chaperons si nécessaire
- ▶ Stocker les équipements pour traiter tous les bénéficiaires, y compris des prothèses et des orthèses adaptées à l'âge et au sexe des survivant(e)s.

Mobilité - La mobilité des survivant(e)s peut varier selon leur sexe, ce qui influe sur leur capacité d'atteindre les endroits où les services sont fournis. Par exemple, les femmes sont souvent moins susceptibles de détenir un permis de conduire, de payer des frais de transport ou de voyager seules, laissant leurs enfants et leur foyer.

Viser à offrir la possibilité de transporter les survivant(e)s en toute sécurité jusqu'à l'endroit où les services sont disponibles. Dans certains milieux, il peut s'avérer nécessaire que les femmes soient accompagnées par des parents de sexe masculin lorsqu'elles voyagent. Les femmes peuvent également avoir besoin de ramener les enfants dont elles s'occupent ou d'avoir à disposition des choix d'établissements de garde d'enfants pendant qu'elles accèdent aux services. Les organisations qui fournissent une assistance aux victimes devraient proposer de couvrir le transport des femmes et des membres de leur famille dans de tels cas. Pour d'autres services, tels que les soins médicaux et la rééducation, opter également pour la prestation de services mobiles et de visites à domicile pour améliorer l'accès aux femmes, aux enfants et à d'autres personnes moins mobiles.

Personnel - dans plusieurs environnements, l'accès, la participation et les résultats peuvent s'améliorer lorsque les patients reçoivent leur traitement d'un professionnel de la santé du même sexe.

Viser à déployer des agents de santé, des conseillers, des agents d'entraide, des psychologues et des physiothérapeutes des deux sexes, le cas échéant. Il faudrait encourager le recrutement de survivantes et de survivants dans tous les services d'assistance aux victimes. Pour des directives sur les pratiques sensibles au genre en matière de recrutement et d'emploi, voir la section 2.1.

Soins de routine et d'urgence - la victimisation peut restreindre l'accès des survivant(e)s aux soins médicaux en général, y compris la santé de la reproduction, en particulier pour les femmes. Les services devraient tenir compte des droits médicaux et reproductifs et orienter les survivant(e)s vers des services appropriés. Enfin, on devrait former des secouristes des deux sexes dans les zones où il y a de nouvelles victimes.

Rééducation - les installations et l'équipement, ainsi que la mobilité et le personnel devraient tous être pris en compte dans l'intégration de la dimension sexospécifique dans la rééducation. Les membres de famille, y compris les membres masculins, peuvent être formés pour aider à la thérapie, surtout dans les régions éloignées, pour éviter que le fardeau des

soins ne pèse exclusivement sur les femmes et les filles.

Soutien psychologique et psychosocial – les activités de soutien psychologique et psychosocial devraient être adaptées aux différents groupes d'âge des deux sexes et représenter leurs priorités. Par exemple, les groupes de soutien réservés aux femmes peuvent faciliter la participation active des femmes. De même, les hommes répondent souvent mieux aux réseaux d'entraide et sont plus susceptibles de participer à des programmes de soutien par les pairs qu'à ceux de soutien individuel. L'emploi de survivant(e)s et d'autres personnes handicapées, ainsi que de membres de la famille des victimes, est encouragé. Des services de soutien devraient être fournis aux membres de la famille qui s'occupent des survivant(e)s ainsi qu'aux survivant(e)s eux/elles-mêmes.

Inclusion socioéconomique – les survivants, les survivantes, et les victimes indirectes d'accidents provoqués par une mine/un REG devraient avoir accès à des activités socioéconomiques appropriées et adaptées à leurs besoins, notamment :

- ▶ L'éducation (de l'éducation préscolaire à l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle)
- ▶ Le travail, l'emploi et la protection sociale
- ▶ L'inclusion sociale (par ex., activités sportives, récréatives et culturelles inclusives).

Les membres contraints de générer des revenus pour la famille devraient bénéficier d'une formation professionnelle, d'un microcrédit ou d'une autre assistance. Les programmes de formation professionnelle devraient envisager des activités génératrices de revenus pour les hommes et les femmes en fonction des besoins de l'économie locale. Les personnes handicapées, en particulier les enfants survivants et les victimes indirectes, devraient se voir garantir le droit d'accéder à l'éducation.

2.5.2. Exemples de bonnes pratiques

Inclusion des familles des survivants

En Afghanistan, l'ONG nationale, Organisation des survivants des mines en Afghanistan (ALSO), a déterminé que le soutien de la famille est essentiel au bien-être et à l'inclusion des survivant(e)s dans leur communauté. Pour changer les mentalités des membres de famille à l'égard des personnes handicapées et éliminer la stigmatisation sociale et l'isolement associés aux déficiences, ALSO se renseigne sur l'expérience d'isolement des survivant(e)s et le type de soutien qu'ils/elles reçoivent de leur famille, y compris les membres de famille dont les perceptions négatives peuvent nuire à l'inclusion de ces survivant(e)s. Ensuite, ALSO travaille avec ces membres de la famille (par ex., le père d'une survivante), afin de réduire toute attitude négative (par ex., honte) de la famille à l'égard de la déficience et de faciliter

son retour à l'école ou son inclusion socio-économique. En revanche, ils peuvent subvenir aux besoins de l'épouse d'un survivant de sexe masculin en apportant un soutien économique au ménage ainsi qu'un soutien médical et psychosocial au survivant.

Rééducation et mobilité

En Jordanie, les survivantes, en particulier celles qui vivent dans des zones rurales ou isolées, n'ont aucun accès aux services médicaux et services de rééducation nécessaires. L'ONG Un Ponte Per a conçu un projet de rééducation à domicile par le biais d'unités cliniques mobiles. Chaque unité emploie des professionnels de rééducation physique et de soutien psychosocial, qui fournissent des services à domicile pour mieux atteindre les femmes et les personnes vivant dans des zones isolées. En outre, les unités mobiles forment les bénéficiaires et les soignant(e) aux exercices de rééducation ainsi qu'à l'utilisation et à l'entretien des dispositifs d'aide à la mobilité.

Les différentes facettes de la marginalisation

Les survivant(e)s et les autres personnes handicapées peuvent être victimes de discrimination et de stigmatisation. Par exemple, à force de rester à la maison, les survivantes célibataires risquent de ne jamais avoir la possibilité de se marier, tandis que les survivantes mariées risquent d'être abandonnées par leur conjoint. Humanité & Inclusion (HI) au Tchad a observé que les personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables ont été involontairement exclus des réunions et cérémonies communautaires en raison du manque d'installations appropriées, de leur incapacité à y contribuer financièrement ou de l'absence d'un moyen de transport. À la lumière de ces constatations, HI Tchad a adapté ses activités pour inclure des projets d'inclusion socio-économique pour les survivants et les personnes handicapées.



LISTE DE CONTRÔLE POUR L'ASSISTANCE AUX VICTIMES

Accès



Identifier le meilleur moment, le meilleur emplacement et les meilleurs canaux pour accéder aux femmes, aux survivantes et survivants de tout âge, aux autres personnes handicapées et aux victimes indirectes

Installations et équipement



Adapter les installations et l'équipement aux besoins, des survivants et des personnes qui ont besoin de soins médicaux d'urgence

✓	S'assurer de la séparation des installations prévues pour les femmes et les hommes là où il est nécessaire de préserver l'intimité
Mobilité	
✓	Fournir un transport sûr vers les différents services aux survivant(e)s, aux victimes indirectes et aux proches accompagnant les femmes qui voyagent, si les circonstances l'exigent
✓	Fournir des services mobiles et des visites à domicile lorsque cela est possible pour atteindre les personnes dont la mobilité est limitée
Personnel	
✓	Employer des agents de santé, des conseillers, des agents d'entraide, des psychologues et des physiothérapeutes des deux sexes, etc.
Collecte de données	
✓	Tenir à jour les données ventilées par sexe, par âge et par handicap
✓	Effectuer une analyse approfondie de genre et de diversité dans le contexte afin de comprendre les besoins en matière de services à fournir aux victimes indirectes et aux femmes, filles, garçons et hommes souffrant d'une déficience
Soins médicaux	
✓	Prendre en compte les questions liées à l'accès, aux installations et équipements, à la mobilité, et au personnel
✓	Développer la capacité de premiers secours au niveau local en formant des membres de la communauté des deux sexes pour en faire des premiers intervenants et des premières intervenantes
✓	Savoir où orienter les femmes et les hommes ayant besoin d'une assistance médicale en matière de sexualité et de reproduction
Rééducation	
✓	Prendre en compte les questions liées à l'accès, aux installations et équipements, à la mobilité, et au personnel
✓	Former les hommes et les femmes de la famille à aider à la thérapie

Soutien psychologique et psychosocial

- ✓ Employer des survivantes et des survivants, d'autres personnes handicapées et des victimes indirectes pour des activités de soutien par les pairs
- ✓ Étendre les services aux proches et aux membres de la famille des survivant(e)s et des personnes qui ont été tuées

Inclusion socio-économique

- ✓ Développer des services socio-économiques pour répondre aux besoins des parents et des membres de la famille des survivants, y compris des activités pour les hommes et les femmes: y compris dans l'éducation, l'emploi/la protection sociale et l'inclusion sociale
- ✓ Garantir le droit des femmes, des filles, des garçons et des hommes d'accéder à ces services

2.6. PLAIDOYER

Les activités de plaidoyer devraient être sensibles au genre afin que les femmes, les filles, les garçons et les hommes des communautés touchées aient des chances égales de participer aux efforts de plaidoyer et qu'ils/elles puissent bénéficier des initiatives de sensibilisation.



Considérations liées au genre dans le plaidoyer

- ▶ Les pratiques religieuses et culturelles, les niveaux d'alphabétisation et les rôles et responsabilités sociaux liés au genre façonnent la manière dont les programmes communiquent et collaborent avec les femmes, les filles, les garçons et les hommes.
- ▶ Les femmes, les survivant(e)s des accidents par mines/REG et les personnes handicapées sont souvent sous-représentés dans les forums multilatéraux et ne sont pas réellement incluses dans les efforts de plaidoyer (communications, événements, personnel, etc.).
- ▶ Les rapports présentés par les États parties sur le respect des obligations découlant des conventions relatives au désarmement manquent souvent de données ventilées par sexe et par âge.
- ▶ Certains gouvernements, intentionnellement ou non, limitent la participation des femmes à la lutte antimines à travers les législations de travail.
- ▶ Inclure des histoires de femmes, de filles et d'autres groupes provenant de la diversité dans les campagnes de plaidoyer permet de mieux comprendre l'ampleur de l'impact des engins explosifs dans la société.



Un enseignant donne un cours de sensibilisation aux dangers des mines financé par l'UNMAS à Jalalabad, en Afghanistan. Crédit photo : UNMAS/Cengiz Yar

2.6.1. Recommandations

La communication dans les activités de sensibilisation - veiller à ce que les femmes, les filles, les garçons et les hommes de divers groupes participent aux activités de sensibilisation et à ce que leurs expériences soient prises en compte. Lorsqu'on utilise des photos, des images et des vidéos, il est important de représenter divers groupes, y compris les femmes, les filles, les garçons et les hommes. Les représentations stéréotypées des femmes et des hommes devraient également être évitées (par ex., seuls les hommes déminent, les femmes cuisinent).

Collaboration avec les communautés locales et les défenseurs locaux - encourager toutes les personnes vivant dans les zones touchées à participer au plaidoyer pour réduire la menace des mines et des REG et promouvoir le respect des droits des personnes touchées. Les initiatives de plaidoyer devraient dûment inclure les organisations de femmes et de survivant(e)s ainsi que d'autres groupes communautaires.

Collaboration avec les autorités nationales - le personnel de lutte antimines de l'ONU et les organisations internationales devraient aider les autorités nationales à intégrer la dimension sexospécifique dans leurs activités, que ce soit par la conception de stratégies nationales ou par la promotion de l'inclusion d'informations ventilées par sexe et par âge dans leurs rapports sur le respect des obligations découlant de traités. Les autorités nationales devraient également être encouragées à accroître la participation des femmes de leurs délégations aux manifestations et formations internationales.

Mettre en évidence l'impact sexospécifique - les activités de plaidoyer devraient souligner l'impact des mines et des restes explosifs de guerre sur des groupes spécifiques de la population touchée. Par exemple, lorsqu'on cherche à influencer les décideurs ou les législateurs d'un pays accueillant des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, il pourrait être important d'indiquer que la contamination se trouve souvent dans des zones où les femmes et les enfants constituent la majorité des personnes déplacées et courent un plus grand risque, comme les zones frontalières, par exemple. Les organisations de lutte antimines devraient également plaider en faveur de la levée des restrictions légales à la participation égale des femmes dans le secteur. Il convient également de mettre l'accent sur la contribution positive des femmes, des filles, des garçons et des hommes, ainsi que des groupes marginalisés.

Événements de sensibilisation, panels et réunions internationales - les organisations de lutte antimines devraient viser à assurer une représentation équilibrée des sexes dans tous les événements de sensibilisation et de relations publiques. Les débats devraient être équilibrés en termes de représentation des sexes et devraient, dans la mesure du possible, représenter à la fois les bénéficiaires et les parties prenantes. Par exemple, un débat sur l'assistance aux victimes devrait viser à inclure des survivant(e)s et des représentant(e)s d'associations d'assistance aux victimes. Les États et les organisations participant à des réunions multilatérales devraient être encouragés à envoyer des délégations composées à la fois de femmes et d'hommes de divers groupes.



LISTE DE CONTRÔLE POUR LE PLAIDOYER

Communication

- ✓ Élaborer des stratégies ciblées pour atteindre les groupes démographiques clés lors de la réalisation de projets de plaidoyer communautaire
- ✓ Représenter à la fois les femmes et les hommes ainsi que les personnes appartenant à des groupes sous-représentés dans les médias visuels
- ✓ Viser à inclure les groupes locaux de femmes et de survivant(e)s dans les initiatives de plaidoyer
- ✓ Mettre en évidence l'impact sexospécifique des dangers posés par les engins explosifs sur les femmes, les filles, les garçons et les hommes, le cas échéant

Capacités nationales

- ✓ Aider les autorités nationales à intégrer la dimension sexospécifique dans leurs activités
- ✓ S'il y a des restrictions légales empêchant les femmes de travailler dans la lutte antimines, plaider en faveur de leur élimination

Événements

- ✓ Viser à assurer une représentation équilibrée des sexes parmi les intervenant(e)s et les panélistes lors des événements
- ✓ Les États et les organisations participant à des événements multilatéraux devraient viser l'équilibre entre les sexes dans leurs délégations



VNMAC
VIETNAM NATIONAL
MINE ACTION CENTRE

KOICA
Korea International
Cooperation Agency

**NÓI
KHÔNG
VỚI KHAI THÁC
PHẾ LIỆU TỪ
BOM Mìn**



Une étudiante avec un message
d'éducation aux risques des mines
pour la Journée internationale de
sensibilisation aux mines 2019.
Crédit photo : PNUD Vietnam

3. SUIVI ET ÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation sont des éléments clés des projets de lutte antimines et sont essentiels pour démontrer et améliorer l'impact. Il est important que les processus de suivi et d'évaluation soient sensibles au genre et en mesure de refléter l'impact de la lutte antimines sur les résultats liés au genre.

3.1. COLLECTE DE DONNÉES

Il est important de consulter un échantillon représentatif de la communauté touchée dans le cadre des activités de collecte de données, que ce soit dans le cadre d'une enquête socio-économique, d'une enquête SMHC, d'une ENT, d'une éducation aux risques ou de liaison avec les communautés. Le personnel qui recueille les données devrait être formé à obtenir un échantillon représentatif des communautés sondées et à appliquer les directives de la section 2.2 des présentes lignes directrices sur l'accès aux communautés touchées.

3.2. CONCEPTION DES ENQUÊTES

Ventilation par sexe et par âge - tous les points de données enregistrant des nombres de personnes devraient être ventilés par sexe et par âge en catégories de femmes, filles, garçons et hommes (voir la section 1.1.2 pour de plus amples indications), tandis que les points de données recueillis sur les individus devraient enregistrer leur sexe et leur âge spécifique. Les données recueillies sur les participants lors d'une séance d'éducation aux risques, par exemple, devraient être ventilées comme suit :

Participant(e)s à l'éducation aux risques			
Femmes	Filles	Garçons	Hommes
15	3	0	4

Tandis que les données individuelles des répondants ou des victimes devraient être enregistrées comme suit :

Nom et prénom :	Marie LeBrun
Sexe	Féminin
Âge	31
Statut d'handicap	Oui/Non

Conception du questionnaire - lors de la conception des enquêtes, s'assurer que les questions sont pertinentes aux activités menées par les femmes, les filles, les garçons et les hommes. Par exemple, les questions relatives à l'utilisation des terres devraient aller au-delà des activités génératrices de revenus telles que l'agriculture, pour englober les activités non génératrices de revenus et les biens collectifs tels que l'accès à l'eau, à l'éducation, aux charges des soins et aux soins de santé. Une réduction du temps nécessaire à la collecte de l'eau peut ne pas représenter un gain économique facilement quantifiable pour les communautés touchées, mais il y a un impact social positif important, et probablement sexospécifique.

Enquêtes auprès des ménages vs. enquêtes individuelles - les données peuvent être recueillies à titre individuel, ou auprès d'une personne qui représente le ménage. Il convient de noter que les hommes et les femmes d'un même ménage peuvent donner des réponses différentes à des questions importantes telles que la répartition des dépenses et les priorités. Dans le cas des enquêtes auprès des ménages, il est important de recueillir les détails de la personne qui répond au nom du ménage. L'identité/le sexe des répondants peut être pris(e) en compte ultérieurement dans l'analyse des données de l'enquête. Les enquêtes de suivi devraient viser à s'adresser à la même personne pour des raisons de cohérence.

Refléter l'impact sexospécifique - veiller à ce que les activités qui contribuent à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes soient saisies, soit au moyen d'indicateurs quantitatifs ou de mesures qualitatives telles que des études de cas. La collecte et le partage de ces données peuvent améliorer la visibilité et la compréhension de l'impact transformateur des activités de lutte antimines.

Responsabilité à l'égard des populations touchées - s'assurer que tous les membres de la communauté comprennent le but et les objectifs du programme et leur fournir des mécanismes de retour accessibles afin qu'ils/elles puissent exprimer leurs préoccupations ou problèmes⁵.

⁵ <https://interagencystandingcommittee.org/accountability-affected-populations-including-protection-sexual-exploitation-and-abuse/documents-61>

3.3. ANALYSE ET UTILISATION DES DONNÉES

Élaboration d'indicateurs sensibles au genre – les indicateurs quantitatifs utilisés pour mesurer les progrès réalisés dans le cadre d'un projet dépendront fortement des activités menées. Cependant, parmi les exemples, on peut trouver :

- ▶ La mesure de l'écart entre les femmes, les filles, les garçons et les hommes
 - > Par ex., le % d'amélioration du revenu pour les bénéficiaires des deux sexes
- ▶ La mesure du progrès accompli vers la réalisation d'objectifs spécifiques en matière d'égalité des sexes
 - > Par ex., le % d'employés des deux sexes
 - > Le nombre de cadres féminins
- ▶ La mesure du progrès réalisé vers l'intégration interne de la dimension sexospécifique
 - > Par ex., le nombre de modes opératoires normalisés révisées pour tenir compte de la dimension sexospécifique
 - > Le % de répondants et de répondantes aux enquêtes socio-économiques
- ▶ Une ventilation par sexe et par âge
 - > Par ex., le nombre de femmes, de filles, de garçons et d'hommes recevant des services d'éducation aux risques

En outre, des méthodes qualitatives telles que les entretiens et les études de cas peuvent être utilisées pour démontrer un impact plus nuancé, tel que l'effet transformateur de la lutte antimines sur les normes liées au genre. Par exemple, des entretiens avec des démineuses sur la façon dont leur travail a affecté leurs perspectives et la façon dont elles sont traitées au sein de leurs communautés.

3.4. MÉTHODES D'ÉVALUATION DE PROJET

Le genre devrait être intégré dans les outils d'évaluation existants pour étudier l'impact du projet sur les femmes, les filles, les garçons et les hommes. En comprenant qui a le plus et le moins bénéficié du projet, on peut tirer des leçons pour éclairer les interventions futures. En plus de détailler l'impact sexospécifique du projet, une évaluation devrait examiner dans quelle mesure l'intégration de la dimension sexospécifique a été efficace au niveau interne et dans les activités. Une évaluation objective des défis et des mesures correctives prises peut contribuer à la conception de futurs projets.

Les marqueurs de genre – peuvent être utilisés pour déterminer dans quelle mesure un projet tient compte de la dimension

sexospécifique et est sensible au genre. En 2018, le Comité permanent interorganisations (IASC) de l'ONU a élaboré une version révisée du « marqueur genre-âge » qui mesure les projets en fonction de 12 critères répartis sur quatre domaines (voir bibliographie). Les scores fournis par les marqueurs de genre peuvent donner un aperçu de la mesure dans laquelle un projet a pris en compte la dimension genre et sont parfois utilisés par les bailleurs de fonds de la lutte antiminés.

Inclusivité des enquêtes - les données des enquêtes devraient être analysées afin de déterminer si un échantillon représentatif de la population a été consulté, y compris un nombre adéquat de femmes et d'hommes (et de garçons et de filles, le cas échéant) et de personnes appartenant à des groupes marginalisés. Tout manque de représentation de l'un de ces groupes peut être dû à des lacunes dans le processus de collecte des données (le personnel, la formation, les horaires, l'emplacement, etc.).

Cours de formation au déminage au Sud-Soudan.
Crédit photo : UNMAS/Martine Perret



1. LE GENRE DANS LE DROIT HUMANITAIRE INTERNATIONAL ET LE DROIT INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS DE L'HOMME

Le cadre juridique de la lutte antimines englobe la Convention de 1983 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (CCAC) et son Protocole additionnel II, la Convention de 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, également connue sous le nom de la Convention d'Ottawa, et la Convention de 2008 sur les armes à sous-munitions. Bien que ni la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel ni la CCAC ne contiennent de dispositions sexospécifiques, la Convention sur les armes à sous-munitions mentionne les sexospécificités dans son préambule et souligne la nécessité de fournir une assistance aux victimes des armes à sous-munitions et aux victimes indirectes prenant en considération l'âge et les sexospécificités.

La mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à sous-munitions est guidée par des plans d'action qui soulignent la nécessité d'intégrer la dimension sexospécifique dans la collecte de données, l'éducation aux risques et l'assistance aux victimes. Les deux conventions soulignent également l'importance de l'inclusion et de la participation des femmes, des filles, des garçons et des hommes à toutes les activités de lutte antimines. En outre, la résolution 2365 (2017) du Conseil de sécurité souligne expressément qu'il importe de tenir compte des considérations liées au sexe et à l'âge dans la planification et la mise en œuvre des programmes de lutte antimines.

Dans le cadre juridique global de l'égalité des sexes, il existe des dispositions qui relèvent en grande partie de la lutte antimines, notamment les principes de non-discrimination et de l'exercice égal des droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En outre, la Convention de 2006 relative aux droits des personnes handicapées reconnaît que les femmes et les filles handicapées sont particulièrement défavorisées. Bien qu'il ne soit pas juridiquement contraignant, le Programme d'action de Beijing de 1995 a fait de l'intégration de la dimension sexospécifique une stratégie mondiale de promotion de l'égalité des sexes. Il invite en particulier les gouvernements à reconnaître « que les femmes et les enfants souffrent particulièrement de l'emploi inconsidéré de mines terrestres antipersonnel ».

En 2000, l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité a prié instamment tous

les acteurs à accroître la participation pleine et efficace des femmes et des filles et à incorporer une démarche soucieuse des dimensions de genre dans toutes les initiatives de paix et de sécurité des Nations Unies. Il souligne aussi expressément « que toutes les parties doivent veiller à ce que les programmes de déminage et de sensibilisation au danger des mines tiennent compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles ».

Enfin, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a identifié 17 objectifs généraux pour orienter les efforts de développement. « L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles » est un objectif indépendant (ODD 5) ainsi qu'un principe intégré dans 11 autres objectifs de développement durable (ODD), avec 24 cibles spécifiquement liées au genre.

2. DÉFINITIONS CLÉS

On entend par **diversité** les caractéristiques identitaires telles que l'âge, la race, l'appartenance ethnique, la langue, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle, etc. Une bonne compréhension de la diversité permet d'utiliser une approche intersectionnelle où différents aspects de la diversité se chevauchent pour créer des systèmes de discrimination inter-dépendants.

L'autonomisation des femmes et des filles désigne leur accès au pouvoir et le contrôle qu'elles exercent sur leur propre existence. Elle englobe l'amélioration de la confiance en soi, des compétences, de l'accès aux ressources et du contrôle de celles-ci, et le développement de l'autonomie. L'autonomisation peut être économique, sociale, politique, juridique, sanitaire ou environnementale. Elle peut aussi être individuelle, collective ou s'inscrire dans un contexte social plus large. ONU Femmes, [Glossaire du Centre de Formation d'ONU Femmes](#).

Le terme « **genre** » désigne les rôles, les comportements, les activités et les attributs qu'une société donnée considère à un moment donné comme appropriés pour les femmes, les filles, les garçons et les hommes. Le genre se construit socialement, et change ainsi en fonction du lieu et du temps. Le genre n'est pas synonyme du terme « femmes ». Il s'agit des relations de pouvoir entre femmes et hommes, entre femmes et femmes et entre hommes et hommes, Le genre s'inscrit dans un contexte socio-culturel plus vaste, qui comprend d'autres dimensions importantes, telles que l'âge, la race, le groupe ethnique, la classe sociale, etc. ONU Femmes, [Glossaire du Centre de Formation d'ONU Femmes](#).

La violence liée au genre (VLG) est un terme générique qui sert à désigner la violence dirigée contre une personne ou la touchant de façon disproportionnée en raison de son identité sexuelle réelle ou perçue. Elle englobe les actes qui entraînent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée. Alors que les femmes et les filles sont affectées de manière disproportionnée par la VLG, les hommes et les garçons ne sont pas épargnés. L'exploitation et l'abus sexuels **sont toutes**

deux des formes de violence liée au genre. Nations Unies, [Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles](#).

L'égalité des sexes fait référence à l'exercice égal par les femmes, filles, hommes et garçons des droits et des opportunités. Cela signifie que tous les êtres humains sont libres de faire leurs propres choix, sans limites fixées par les rôles liés au genre, et que la diversité de comportements, besoins et aspirations des femmes et des hommes est prise en compte et valorisée de façon égale. L'égalité des sexes ne signifie pas que les femmes et les hommes sont identiques, mais qu'ils peuvent jouir de leurs droits sur un pied d'égalité. Le [guide des genres pour les actions humanitaires](#) par l'IASC.

L'intégration sexospécifique est un processus d'évaluation des incidences sur les femmes et les hommes de toute action envisagée dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il s'agit d'un processus visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes, de manière à ce que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse persister. Il ne s'agit pas d'un but ou d'un objectif en soi. L'objectif fondamental est d'atteindre l'égalité entre les sexes. ONU Femmes, [Glossaire du Centre de Formation d'ONU Femmes](#).

La parité des sexes est un terme qui signifie la représentation égale des femmes et des hommes dans un domaine donné. ONU Femmes, [Glossaire du Centre de Formation d'ONU Femmes](#).

L'approche adaptée au genre est une approche qui identifie et reconnaît les différences et les inégalités existantes entre les femmes et les hommes et articule des politiques et des initiatives qui répondent aux différents besoins, aspirations, capacités et contributions des femmes et des hommes. ONU Femmes, [Glossaire du Centre de Formation d'ONU Femmes](#).

L'approche sensible au genre est une approche qui tient compte de l'impact différencié des risques d'explosion et des interventions des organisations de lutte antimines sur les hommes, femmes, garçons et filles. Cette approche traite les normes et rôles liées au genre, et l'accès aux ressources comme étant nécessaires pour atteindre les objectifs du projet. NILAM 04.10. ONU Femmes, [Glossaire du Centre de Formation d'ONU Femmes](#).

L'approche sexotransformatrice est une approche qui vise à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'obtention de résultats positifs en matière de développement en transformant les relations inégales entre les sexes dans le but de promouvoir le partage du pouvoir, le contrôle sur les ressources, la prise de décision, et l'appui à l'autonomisation des femmes. ONU Femmes, [Glossaire du Centre de Formation d'ONU Femmes](#).

La protection est la responsabilité des organisations à veiller à ce que leur personnel, leurs opérations et leurs programmes ne nuisent pas aux enfants et aux adultes vulnérables, et à ce qu'ils ne les exposent pas aux risques de préjudice et d'abus. La prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles (PSEA) et la protection de l'enfance relèvent de la « protection ».

CHS Alliance 2017, [Guide de référence rapide sur la mise en œuvre de la PSEA](#).

L'atteinte sexuelle est toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion. Toutes les formes d'activité sexuelle avec un enfant entrent dans la catégorie des atteintes sexuelles. Le terme intrusion physique est synonyme d'activité sexuelle. Le terme « atteinte sexuelle » englobe un certain nombre d'actes, notamment le viol, l'agression sexuelle et l'activité sexuelle avec un mineur. Nations Unies, [Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles](#).

L'exploitation sexuelle est le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. Le terme exploitation sexuelle est un terme générique englobant un certain nombre de concepts, notamment ceux de rapports sexuels monnayés, de proposition de rapports sexuels monnayés et de relation d'exploitation à caractère sexuel. Nations Unies, [Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles](#).

Le harcèlement sexuel ne relève pas de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Il est habituellement utilisé pour désigner un comportement prohibé sur le lieu de travail. Il s'agit de toute avance sexuelle importune ou demande de faveurs sexuelles ou de tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle raisonnablement propre à choquer ou humilier. Le harcèlement sexuel peut entraver la bonne marche du service et créer au lieu de travail un climat d'intimidation, d'hostilité ou de vexation. Nations Unies, [Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles](#).

3. BIBLIOGRAPHIE

Personnel et recrutement

- ▶ [Effects of Mixed Teams on Land Release](#), Arianna Calza Bini, Nyske Janssen et Abigail Jones, *The Journal of ERW and Mine Action* 18, no 1(2014): 15
- ▶ [Recrutement et formation sensibles au genre dans l'action contre les mines – Directives](#), Gender and Mine Action Programme, (Genève : GMAP, 2013)
- ▶ [Women in Humanitarian Mine Action: Assessing Agency in Families and Communities](#), Franziska Ehlert, Zeila Lauletta, Nelly Schläfereit, Gender and Mine Action Programme/Graduate Institute, 2016
- ▶ [Principles of Gender-Sensitive Communication](#), UNDP Gender Equality Seal Initiative Bibliothèque des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles
- ▶ [Addressing Sexual Violence in Humanitarian Organisations: Good Practices for Improved Prevention Measures, Policies, and Procedures](#), Report the Abuse, Août 2017

- ▶ [Groupe de travail du Comité permanent interorganisations \(IASC\) sur la boîte à outils de la PSEA](#)
- ▶ [Guide de référence rapide sur la mise en œuvre de la PSEA, CHS Alliance, 2017](#)
- ▶ [Best Practices in Sexual Harassment Policy and Assessment, Alexander, P., Alexander, E., Warner, S., United States Army Research Institute for the Behavioural and Social Sciences, 2005](#)
- ▶ [Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, Rapport du Secrétaire général de l'ONU, Assemblée générale de l'ONU, 2017](#)
- ▶ [Lignes directrices pour l'emploi et la formation dans les pays affectés par un conflit, OIT, 1998](#)

Interaction avec les communautés et les bénéficiaires

- ▶ [Community Liaison Mine Action: Best Practice Guidebook 6, International Mine Action Standards, 2005](#)
- ▶ [Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, ONU Femmes](#)

Remise à disposition et restitution des terres

- ▶ [Normes internationales de la lutte antimines](#)
- ▶ [Landmines and Land Rights in Southern Sudan, Geneva International Centre for Humanitarian Demining, Gabriella McMichael, Asa Massleberg, 2010](#)
- ▶ [Gender in Priority Setting, CIDHG, 2012](#)
- ▶ [Le transfert de responsabilités des terres remises à disposition Procédures communes et bonnes pratiques, Programme genre et action antimines/CIDHG](#)
- ▶ [Gender & Diversity in Quality Management, Gender Mine Action Programme, 2014](#)

Éducation aux risques des munitions explosives

- ▶ [NILAM 12.10 Éducation aux risques des mines et des REG](#)
- ▶ [Social Inclusion of Marginalized Communities: Mine Action in Laos, Tina Kalamar, Gender Mine Action Programme, 2017 GMAP language intersectionality article](#)

Assistance aux victimes

- ▶ [Assistance aux victimes réceptive au genre et aux autres aspects de la diversité : directives opérationnelles, Programme Genre et action antimines, 2018](#)

- ▶ [Guide: comprendre l'assistance aux victimes dans le contexte de la Convention sur l'interdiction des mines anti-personnel, Unité d'appui à l'application de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, 2008](#)
- ▶ [Assisting Landmine and other ERW Survivors in the Context of Disarmament, Disability and Development, Unité d'appui à l'application de la Convention, 2011](#)
- ▶ [Directive relative au rapport sur l'assistance aux victimes, Unité d'appui à l'application de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, 2016](#)
- ▶ [Comment mettre en oeuvre les obligations d'assistance aux victimes en vertu du traité d'interdiction des mines et de la Convention sur les armes à sous-munitions, Handicap International, 2013](#)
- ▶ [Convention relative aux droits des personnes handicapées, Assemblée générale de l'ONU, 2007](#)

Gestion des armes et des munitions

- ▶ [Directives techniques internationales sur les munitions, UNODA 2015, deuxième édition 2015](#)
- ▶ [Recueil de modules sur le contrôle des armes légères \(MOSAIC\), Les femmes, les hommes et la nature sexospécifique des armes légères et de petit calibre 06.10 \(2017\)](#)
 - › Indicateurs de programmes relatifs aux armes légères et de petit calibre tenant compte des questions de genre, annexe B, MOSAIC, 06.10 (2017)
- ▶ [Guide pratique de gestion du cycle de vie des munitions, Small Arms Survey, 2018](#)
- ▶ [IDDRS 05.10 : Les femmes, le genre et la DDR, Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration 05.10, 2006](#)

Suivi et évaluation

- ▶ [Le marqueur de genre et d'âge de l'IASC Comité permanent interorganisations, 2018](#)
- ▶ [Guide des indicateurs tenant compte des Écarts entre les hommes et les femmes, ACIDI, 1997](#)
- ▶ [How to Conduct a Gender Analysis, UNDP, 2016](#)
- ▶ [A'How To' Guide To Measuring Women's Empowerment: Sharing experience from Oxfam's impact evaluations, Oxfam, 2017](#)

Intégration du genre dans tout le cycle de programme d'action humanitaire

- ▶ [Le guide des genres pour les actions humanitaires, IASC, 2017](#)
- ▶ [Rapports et boîtes à outils, Groupe de Haut-Niveau du Secrétaire des Nations unies sur l'autonomisation économique des femmes, 2016-7](#)



PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

OBJECTIFS  **DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

La toute première équipe féminine de démineuses afghanes a commencé ses opérations dans la province de Bamyan le 1er juin 2018. Crédit photo : UNMAS



